

## Synthèse

# LES MONNAIES COMPLEMENTAIRES AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Acheter son pain avec des Stück, payer son covoiturage en Y'ACA ou encore troquer sa garde-robe contre des noisettes : les alternatives à l'euro fleurissent depuis le début de la décennie. Porté par la montée de nouvelles habitudes de consommation et de production, ainsi que par l'essor du numérique, le développement des monnaies complémentaires s'accélère : plus d'une cinquantaine sont aujourd'hui en circulation. Une monnaie régionale devrait même voir le jour en 2018 en Normandie.

Publication définitive - avril 2018  
Note 26

Qu'elles soient territoriales ou thématiques, ces monnaies gérées par des structures extérieures au circuit bancaire traditionnel poursuivent une grande diversité d'objectifs : redynamiser l'économie locale, recréer du lien social, favoriser la consommation responsable ou encore réduire les émissions de GES. Le développement des monnaies complémentaires environnementales (MCE) en France pourrait être une opportunité pour accélérer notre transition écologique et énergétique.

Les MCE peuvent, en effet, devenir un véritable instrument au service de la transition, en articulation avec les outils de politiques publiques classiques. Trois leviers d'actions leur sont liés : le financement, la mise en réseau des acteurs et l'orientation des comportements de consommation et production. Ces trois leviers peuvent être actionnés au sein des différentes thématiques de politiques publiques de la transition écologique : gouvernance alimentaire, préservation des biens communs, économie circulaire et climat.

Des actions concrètes de recours à ces MCE en tant qu'outil de politique publique peuvent ainsi être mises en évidence. Nous nous sommes attelés dans notre note à identifier des propositions concrètes pour mobiliser cet outil au service de la TEE. Elles s'adressent d'abord aux acteurs institutionnels, publics et privés, dont la mobilisation est un levier essentiel pour le développement des MCE :

- 1) **Accroître la confiance dans les monnaies complémentaires environnementales** en développant des méthodologies d'évaluation des impacts environnementaux afin de renforcer leur crédibilité et de convaincre de leur intérêt ; et mettre en place un collège d'experts agissant comme un label pour aider les acteurs institutionnels à s'engager dans les projets de MCE.
- 2) **Construire de nouvelles boucles d'échanges sur le territoire intégrant une grande diversité d'acteurs et de prestataires, dont les PME**, en couplant notamment MCE et pôles territoriaux de coopération économique. La construction de ces boucles d'échanges passera également par la levée de certains verrous pesant sur les monnaies complémentaires.
- 3) **Inciter les collectivités locales à contribuer au développement des MCE** par la mobilisation de différents leviers : en fournissant une garantie sur les fonds de réserve, en généralisant le paiement des services publics en MCE, en versant des subventions et des aides sociales en MCE et en autorisant le paiement d'impôts locaux en MCE.

Cette note est issue des travaux d'un groupe de réflexion réuni dans le cadre de **La Fabrique Ecologique** entre février 2017 et septembre 2017.

## Signataires

- **Thomas BINET** – *Directeur Fondateur de Vertigo Lab, Président du groupe de travail*
- **Blandine CHENOT** - *Consultante transition écologique et sociétale*
- **Amélie COLLE** - *Chargée d'études chez Vertigo Lab*
- **Jean-François FAURE** - *Président Directeur Général de Veracash*
- **Christophe FOUREL** - *co-auteur du rapport « D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité ».*
- **Nastasia KEURMEUR** - *Chargée d'études chez Vertigo Lab*
- **Antoine LEVY** - *Salarié du Stück, monnaie locale de Strasbourg*
- **Florentin PINEAUD** - *Etudiant, rapporteur du groupe de travail*

Conformément aux règles de La Fabrique Ecologique, seuls les signataires de la note sont engagés par son contenu. Leurs déclarations d'intérêts sont disponibles sur demande écrite adressée à l'association.

## Autres membres du groupe de travail

- **Jérôme BLANC** - *Maître de conférences en économie à Sciences Po Lyon*
- **Marion CAUVET** – *Etudiante*
- **Christophe COURT** - *Avocat fiscaliste*
- **Wojtek KALINOWSKI** - *Co-dirigeant de l'Institut Veblen*
- **Emmanuelle MOESCH** - *Chargée de mission à l'Institut d'Economie Circulaire*
- **Dominique PICARD** - *Mouvement SOL*
- **Dante SANJURJO** - *Représentant de l'Eusko, monnaie locale du Pays Basque*
- **Valérie WEBER-HADDAD** – *ADEME*

## Personnes auditionnées dans le cadre de ces travaux

- **Dominique DRON** - *Haute fonctionnaire*
- **Baptiste PERRISSIN-FABERT**, *Economiste*

## Relecture

Cette note a été discutée par le comité de lecture de La Fabrique Ecologique, composé de **Guillaume Duval, Marianne Greenwood, Géraud Guibert, Catherine Husson-Traoré, Joël Roman, Guillaume Sainteny** et **Lucile Schmid**.

Elle a été relue et a fait l'objet de suggestions et de conseils de la part des personnalités suivantes :

- **François-Michel LAMBERT**, député et président de l'Institut de l'économie circulaire
- **Jean-Philippe MAGNEN**, co-auteur du rapport « D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité »

\*

Elle a enfin été validée par le Conseil d'administration de La Fabrique Ecologique.

\*

Conformément aux règles de La Fabrique Ecologique, la note a été ouverte jusqu'à la fin du mois de mars 2018 sur le site de l'association ([www.lafabriqueecologique.fr](http://www.lafabriqueecologique.fr)).

La Fabrique Ecologique tient à remercier l'ensemble des contributeurs pour leurs remarques et commentaires avisés qui ont permis d'améliorer cette publication.

# Sommaire

<b>Synthese</b> .....	<b>1</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>PARTIE I. État des lieux des monnaies complémentaires environnementales (MCE)</b> .....	<b>8</b>
A. Une diversité d'objectifs et de modes de fonctionnement des MCE.....	9
B. Quels impacts des monnaies complémentaires environnementales .....	11
C. Le potentiel des MCE en faveur de la TEE .....	15
D. Les facteurs de succès des MCE .....	18
<b>PARTIE II : trois propositions pour développer les monnaies complémentaires environnementales</b> .....	<b>21</b>
A. Proposition 1: Un dispositif renforcé pour accroître la confiance dans les monnaies complémentaires environnementales .....	22
B. Proposition 2 : Construire de nouvelles boucles d'échanges sur le territoire .....	26
C. Proposition 3 : Inciter les collectivités locales à contribuer au développement des monnaies complémentaires environnementales .....	29
<b>Partie III : En pratique ? Comment intégrer les MCE au sein des politiques publiques</b> .....	<b>34</b>
A. Gouvernance alimentaire .....	35
B. Préservation des biens communs .....	37
C. L'économie circulaire.....	40
D. Énergie et climat .....	40

# Introduction

Le développement des monnaies complémentaires ne cesse de s'amplifier en France. Le rapport Magnen-Fourel de 2015 définit les monnaies complémentaires comme « des dispositifs d'échange locaux de biens, de services et de savoirs, organisés autour d'une monnaie spécifique permettant à la fois d'évaluer et de régler des échanges »<sup>1</sup>.

Deux catégories de monnaies complémentaires principales se détachent :

- **Les monnaies ancrées à un territoire, à un espace de circulation particulier, dites monnaies locales.** Elles ont pour but de dynamiser l'économie locale, les circuits courts, en créant de nouvelles boucles d'échange sur un périmètre géographique défini. L'Abeille à Ville-neuve-sur-Lot, le Sol Violette à Toulouse, le Stück à Strasbourg ou encore l'Eusko dans le Pays Basque comptent ainsi parmi les monnaies locales les plus connues en France<sup>2</sup>.
- **Les monnaies thématiques, dont l'émission et la circulation sont rattachées à un objectif** (tri des déchets, échanges d'objets par exemple) et qui ne sont pas liées à un territoire géographique précis. On les rencontre par exemple sur les plateformes numériques d'échanges de services et d'objets. On peut citer parmi elles MyTroc, site internet facilitant l'échange de biens et services, ou Solar Coins, dispositif permettant d'échanger des unités de production d'énergie solaire contre de la monnaie par exemple<sup>3</sup>.

Qu'elles soient locales ou thématiques, les monnaies complémentaires possèdent des caractéristiques similaires. Elles sont en général créées et gérées par une structure extérieure au circuit bancaire traditionnel et ont pour référence la monnaie officielle ou une unité de mesure non financière comme le temps. En outre, elles n'ont pas vocation à être épargnées ; soit parce qu'il est impossible de le faire (monnaies émises en fonction du temps), soit parce que la thésaurisation ne présente pas d'intérêt (les monnaies peuvent être fondantes, leur valeur se dégrade au fil du temps)<sup>4</sup>.

La portée environnementale de ces monnaies varie selon les objectifs qu'elles poursuivent. Certaines ont pour ambition de se mettre au service de la transition énergétique et écologique (TEE) : il s'agit des monnaies complémentaires à vocation écologique (MCE), intégrant à la fois des dispositifs de monnaie locale tels que l'Eusko (MLCE) et des monnaies complémentaires thématiques à l'image de MyTroc (MTCE). C'est à ces dispositifs intégrant une dimension environnementale qu'est consacrée notre note.

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet le rapport « D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité » de Jean-Philippe Magnen et de Christophe Fourel, remis à Carole Delga le 8 avril 2015.

Ce rapport est également paru, dans une version remaniée, aux éditions Le Bord de l'Eau, 2015.

<sup>2</sup> <http://agirpourlevivant.org/> ; <http://www.sol-violette.fr/> ; <http://www.euskalmoneta.org/> ; <http://www.lestuck.eu/>.

<sup>3</sup> <https://mytroc.fr/> ; <https://solarcoin.org/fr/wallet-fr/>.

<sup>4</sup> On ne peut les garder afin d'accumuler de l'argent et faire d'épargne avec des monnaies complémentaires, l'objectif recherché étant celui d'encourager leur circulation.

La loi relative à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), adoptée le 31 juillet 2014, offre aux monnaies complémentaires une reconnaissance légale : les monnaies émises par des entreprises de l'ESS sont désormais acceptées comme des titres de paiement (article 16). Ce cadre légal permet de faire entrer les monnaies complémentaires dans le champ des instruments de politiques publiques. Les collectivités locales peuvent alors s'associer à ces initiatives plus facilement et les intégrer dans leurs actions.

Les monnaies complémentaires présentent de nombreux atouts pour la mise en œuvre de politiques publiques liées à l'environnement. Au contraire de l'« écologie punitive », perçue comme imposant toujours plus de contraintes et de taxes, les MCE véhiculent l'image d'une écologie positive et participative, remplaçant le citoyen en tant qu'acteur à part entière. Affranchies de la dimension coercitive de nombre d'instruments comme les taxes, les MCE s'appuient sur des démarches volontaires et participent à la sensibilisation aux problématiques environnementales. Alors que les instruments de politiques classiques tels que ceux relevant de la fiscalité ou du domaine réglementaire poursuivent généralement un objectif à la fois, les monnaies complémentaires environnementales mobilisent plusieurs leviers :

- Orientation des comportements de consommation et de production ;
- Création de nouvelles boucles d'échanges entre producteurs, distributeurs locaux et consommateurs ;
- Sensibilisation à la consommation responsable et à l'environnement.

Elles présentent ainsi des atouts par rapport aux outils de politiques publiques classiques. Cette valeur ajoutée ne peut toutefois se substituer à ces outils mais doit être réfléchiée en articulation avec les politiques existantes. Les monnaies s'accordent également avec l'émergence de nouvelles pratiques économiques, composantes essentielles de la transition écologique. Comme souligné en effet par Gaël Giraud et Christian Arnspenger dans *L'Âge de la Transition*, l'inadéquation de nos modèles économiques avec le monde réel constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre efficace de la transition écologique. Il est pour cela nécessaire de faire évoluer nos modèles et que les agents économiques intègrent la biosphère dans leurs décisions<sup>5</sup>. La transition écologique relève ainsi nécessairement d'une transition économique, et les monnaies complémentaires peuvent y contribuer.

Ces dispositifs sont particulièrement pertinents à déployer à l'échelle des territoires de par leurs facultés à créer du lien social et à construire et renforcer le maillage territorial. Ils répondent alors à un enjeu de décentralisation, d'appropriation et de mise en œuvre de la transition écologique à l'échelle locale. Ce dernier est souligné par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui précise le rôle moteur des territoires dans la transition écologique. Cela ouvre la voie à l'expérimentation d'actions et de politiques innovantes où les monnaies complémentaires peuvent constituer un outil à disposition des territoires au service de la TEE.

---

<sup>5</sup> *L'Âge de la transition, en route pour la reconversion écologique*. 2016. Les Petits Matins/ Institut Veblen.

De plus, les monnaies complémentaires représentent une alternative pour les activités de la TEE non irriguées par la monnaie conventionnelle. En effet, le circuit conventionnel ne soutient pas les activités peu rentables sur le court terme et manque de rapidité, de souplesse et de proximité avec le terrain et ses acteurs. Ces caractéristiques sont nécessaires pour mettre en œuvre la TEE et sont présentes dans les monnaies complémentaires.

Malgré une ambition environnementale clairement annoncée, les impacts réels des MCE ne sont à l'heure actuelle ni mesurés ni mesurables, faute de recul suffisant et de données disponibles. Toutefois, des bénéfices environnementaux ont pu être identifiés pour certaines initiatives (diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES), réduction de la consommation énergétique, accroissement de la consommation en agriculture biologique, etc.)<sup>6</sup>. L'enjeu réside alors dans le développement de ces dispositifs afin de capitaliser sur leur potentiel et maximiser leurs bénéfices.

Cette note s'attèlera justement à mettre en lumière le potentiel des MCE en tant qu'instrument au service de la TEE à la fois par les impacts environnementaux positifs qu'elles peuvent générer, et dans leur articulation avec les politiques publiques existantes. Notre note adopte une approche plus descendante qu'ascendante, en s'interrogeant sur la contribution des monnaies complémentaires aux objectifs nationaux et territoriaux fixés en matière de transition écologique. Ce travail a été nourri d'exemples de terrain pour apporter un caractère opérationnel à nos propositions.

Ce travail vise donc à apporter aux acteurs politiques et de terrain des éléments de réflexion et des pistes de solution pour faire des monnaies complémentaires un outil de la transition écologique. Après une brève revue de la contribution des monnaies complémentaires à la TEE, la note envisage les moyens de parvenir à une meilleure intégration des MCE au sein de cette dernière. Trois propositions sont présentées pour maximiser les potentiels bénéfiques écologiques des monnaies complémentaires à vocation écologique, et en favoriser le développement pérenne.

---

<sup>6</sup> Voir à ce propos le Tableau 4, p.46 du rapport de Vertigo Lab « Les monnaies locales complémentaires environnementales », pour l'ADEME, 2016. <http://www.ademe.fr/monnaies-locales-complementaires-environnementales>,

**Partie I.**

**ÉTAT DES LIEUX DES  
MONNAIES  
COMPLEMENTAIRES  
ENVIRONNEMENTALES  
(MCE)**



Conçues comme un outil de réappropriation citoyenne et territoriale de l'économie depuis plusieurs décennies, les monnaies complémentaires ont connu un fort renouveau ces dernières années. Le numérique a notamment permis de développer de nouveaux dispositifs d'échange portés non plus seulement par des collectifs citoyens, mais aussi par des acteurs entrepreneuriaux. La critique grandissante de la financiarisation de l'économie et les coups de projecteur sur les alternatives existantes, portés par exemple par des films comme *Demain*, en 2015, ont aussi contribué à la sensibilisation du grand public à ces outils et au développement des projets de monnaie à l'échelle nationale.

## A. UNE DIVERSITE D'OBJECTIFS ET DE MODES DE FONCTIONNEMENT DES MCE

Le terme monnaie complémentaire recouvre une grande diversité de projets et d'outils : des monnaies locales limitées à un territoire, aux monnaies virtuelles permettant l'échange de biens ; la pluralité des modes d'émission et de fonctionnement des monnaies est grande.

**Les objectifs des monnaies sont souvent multiples, les plus fréquents étant de :**

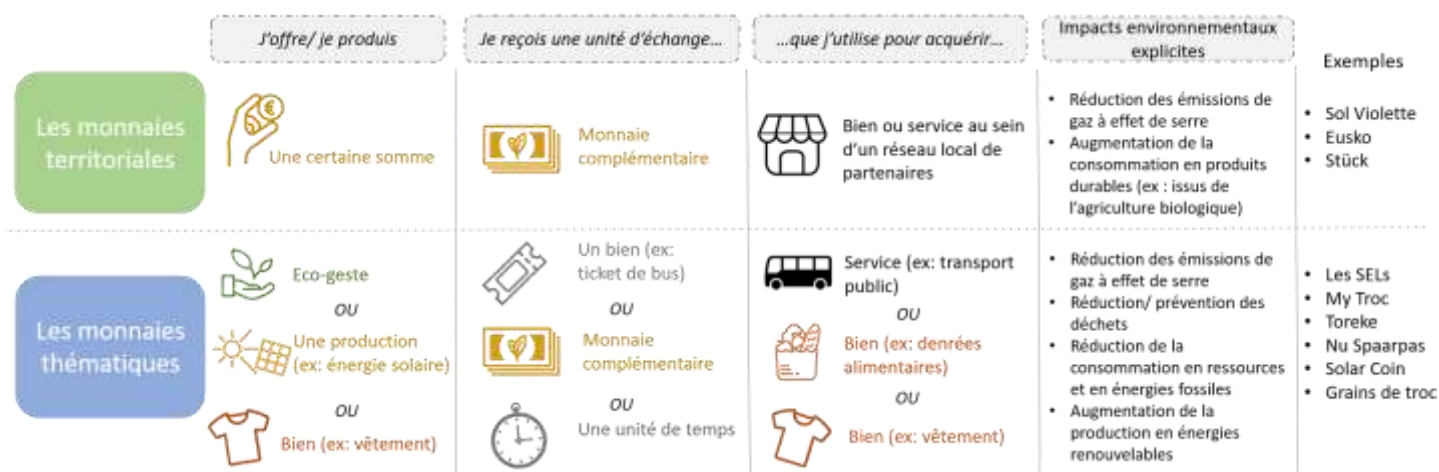
- Redynamiser l'économie locale, soutenir des producteurs et commerçants sur un territoire donné ;
- Favoriser la résilience des systèmes d'échange locaux : créer un réseau indépendant des logiques du système financier classique ;
- Créer du lien social, développer un système d'échange commun ;
- Défendre les commerces de proximité ;
- Favoriser l'adoption de comportements éco-responsables ;
- Réduire les impacts écologiques ;
- Mener une réflexion citoyenne sur la monnaie, mettre en place des actions d'éducation populaire.

**Pour les monnaies ayant un objectif environnemental clairement affiché, les ambitions sont aussi diverses :** favoriser la consommation de produits durables, soutenir l'agriculture biologique, encourager l'économie circulaire, réduire les émissions de GES, baisser la consommation d'énergie, augmenter la production d'énergies renouvelables ou encore préserver la biodiversité et l'environnement.

Ainsi, il n'existe pas deux dispositifs de monnaies complémentaires identiques. Toutefois, il est possible de lister cinq caractéristiques partagées par toutes, comme s'y est attelé Philippe Herlin dans son ouvrage *La fin des banques ?*.

1. Une monnaie complémentaire est en général créée et gérée par une **structure ad hoc, une association** qui est en dehors du circuit bancaire traditionnel ; il s'agit parfois d'une banque coopérative dédiée (WIR suisse par exemple<sup>7</sup>) ;
2. Contrairement à la monnaie étatique, officielle, obligatoire, les monnaies complémentaires ne sont **pas obligatoires** dans le sens où chaque participant est libre de les refuser comme moyen de paiement. Cela signifie que personne n'a obligation de faire ou de recevoir un paiement en monnaie complémentaire. Cela est possible uniquement si les deux parties, vendeur et acheteur, sont d'accord ;
3. La monnaie complémentaire a pour référence, le plus souvent, la **monnaie officielle** (1 Sol équivaut à 1 euro par exemple), plus rarement le temps (les SELs) ou encore une matière première (l'électricité pour les WAT) ; son cours n'est pas négocié sur un marché mais fixé ; elle est soumise au contrôle des changes ;
4. Chaque unité de monnaie complémentaire correspond à une **transaction réelle** (par exemple, 1 Eusko est échangé lorsqu'une baguette est vendue, 1 WAT lorsqu'un kWh est produit, 1 SEL lorsqu'une heure de travail est réalisée). **Il n'y a pas de création monétaire ex nihilo. Il s'agit de monnaie d'échange et non de monnaie de dette.**
5. Une monnaie complémentaire ne rapporte pas d'**intérêts**. Ces monnaies sont faites pour circuler. Certaines sont même fondantes, c'est-à-dire qu'elles perdent une partie de leur valeur au fil du temps si elles n'entrent pas dans un échange.

Le schéma ci-dessous présente le mode de fonctionnement des monnaies pour les deux grandes catégories retenues pour cette note.



**Figure 1 : Typologie des monnaies complémentaires**

<sup>7</sup> <https://www.wir.ch/fr/>

### **Bitcoin, monnaie complémentaire et cryptomonnaie**

Certaines monnaies complémentaires, à l'instar de SolarCoin, s'appuient sur la technologie blockchain pour permettre les échanges d'unités. Cette technologie complexe sur laquelle repose le Bitcoin est souvent la source d'amalgames entre monnaie complémentaire et Bitcoin. Il convient de bien distinguer les cryptomonnaies (monnaies s'appuyant sur la technologie blockchain) du Bitcoin, qui bien que reposant sur la même technologie, présentent des modalités de fonctionnement, des objectifs et des valeurs très différents. Le caractère anonyme (qui favorise l'échange de biens illicites ou dangereux) du Bitcoin et sa volonté de remplacer la monnaie conventionnelle le distinguent notamment des monnaies complémentaires<sup>8</sup>.

## **B. QUELS IMPACTS DES MONNAIES COMPLÉMENTAIRES ENVIRONNEMENTALES**

A la croisée d'enjeux multiples, les porteurs de projets de MCE mettent en avant de nombreux bénéfices économiques, sociaux et environnementaux liés à leur utilisation. Ces bénéfices n'ont cependant pas encore été mesurés sur le terrain -hormis quelques exceptions<sup>9</sup>- ; la jeunesse des dispositifs ou le manque de données bloquant toute évaluation. Il convient en cela de raisonner davantage sur le potentiel des MCE que sur leur impact mesuré aujourd'hui.

### **Une portée sociale et économique**

Cette portée sociale et économique est souvent mise en avant par les dispositifs de monnaies territoriales. Si des démarches entrepreneuriales existent et se développent, une grande part des monnaies complémentaires émerge de collectifs citoyens. Ces monnaies sont imaginées par et pour des communautés, dans une volonté de réappropriation de cet outil et de questionnement des modèles économiques prédominants. La monnaie est donc un objet social<sup>10</sup>. Patrick Viveret analyse par exemple les monnaies complémentaires comme un nouveau vecteur de cohésion sociale et comme un moyen de réinvention des dynamiques citoyennes. À travers les campagnes de sensibilisation et de mobilisation, les MCE ont une fonction d'éducation civique essentielle, qui constitue parfois même la fonction principale de certains dispositifs. Cette influence des monnaies complémentaires est particulièrement intéressante dans le cadre de la transition écologique et énergétique dont la mise en œuvre repose pour une part importante sur les changements de pratiques et de comportements de l'ensemble des acteurs de la société.

---

<sup>8</sup> Voir à ce sujet, l'article d'Ari Juels, Iddo Bentov et Ittay Eyal dans *The Conversation* : « By concealing identities, cryptocurrencies fuel cybercrime ». <http://urlz.fr/5Sad>

<sup>9</sup> Vertigo Lab et al. publication ADEME 2016. <http://www.ademe.fr/monnaies-locales-complementaires-environnementales>

<sup>10</sup> Théret, Bruno. 2016. « La monnaie a été réduite à un actif financier ». *Réinventons la monnaie - Les Dossiers d'Alternatives Economiques*. – Aglietta, Michel. 2016. op. cit.

Autre ambition récurrente des MCE, le développement socio-économique du territoire et de l'économie locale. Les monnaies complémentaires permettraient de créer un **bénéfice économique pour les prestataires**. Grâce à l'effet d'image et d'affichage de valeurs, à l'instar d'un label de qualité, le commerçant peut avoir un intérêt économique à accepter le paiement en monnaie complémentaire grâce à la clientèle que cela lui apporte. A travers leur ancrage territorial et via leurs réseaux de prestataires, les MCE, et plus particulièrement les monnaies locales, participent à lutter contre les fuites de richesse en permettant une utilisation locale des revenus produits sur le territoire. Tout l'enjeu pour les MCE réside alors dans la création de boucles d'échanges fermées et dynamiques permettant une circulation optimale de la monnaie. Les MCE favoriseraient aussi le soutien financier de projets locaux ou à vocation écologique, à travers leur association avec des fonds d'investissement ou des cagnottes associatives.

Ces impacts sont difficiles à quantifier, toutefois différentes pistes existent pour les mesurer. La masse monétaire en circulation ou le nombre d'utilisateurs sont par exemple des indicateurs intéressants à analyser. Néanmoins, l'accroissement d'un dispositif du point de vue de sa taille n'est pas un gage de son succès ou de sa capacité à dynamiser l'économie locale. Peu d'utilisateurs très actifs sont préférables à un grand nombre d'utilisateurs occasionnels pour le dynamisme de la monnaie. Plutôt que par la taille d'un projet particulier, l'impact pourrait être défini par la dissémination des projets sur le territoire, ou encore par la diffusion de nouvelles façons de vivre, de produire et de consommer. En outre, l'analyse de paniers de consommation d'utilisateurs de MCE par rapport à des non utilisateurs pourrait par exemple produire des résultats intéressants.

#### **Curitiba : le tri des déchets comme levier de développement économique**

La ville de Curitiba au Brésil a lancé en 1975 un programme de tri des déchets. Pour chaque sac d'ordure trié et déposé dans un container prévu à cet effet, les habitants étaient récompensés par un ticket de bus, des denrées alimentaires, ou encore des cahiers scolaires. Le programme a ainsi permis de récolter 11 millions de tonnes d'ordures ménagères et de sauver quotidiennement 1 200 arbres de l'abattage grâce au recyclage du papier.

De plus, suite à l'instauration du programme, le produit social brut par habitant a augmenté de 75% plus rapidement à Curitiba que dans le reste de la province et près de deux fois plus rapidement que dans le reste du Brésil. Le revenu moyen est également plus de trois fois plus élevé que le salaire minimum du pays<sup>11</sup>.

Au-delà de l'effet local, spécifique des dispositifs implantés, les MCE ont pour ambition d'exercer une influence sur l'économie à plus grande échelle, à une dimension macro. Comme le souligne Bernard Lietaer dans ses ouvrages, la monnaie complémentaire améliorerait **la résistance des entreprises**

---

<sup>11</sup> Bernard Lietaer, Margrit Kennedy. Monnaies Régionales : de nouvelles voies vers une prospérité durable, Éditions Charles Léopold Mayer. 2008.

**et des hommes face à la crise**, en particulier une crise financière<sup>12</sup>. A travers leur diversité, les MCE s'opposent à l'unicité du système financier classique ; unicité qui constitue à la fois sa force (praticité) et son point faible (vulnérabilité). Un système financier au fonctionnement généralisé à l'échelle mondiale, construit avec un petit nombre de devises, est efficace du point de vue des échanges mais très fragile si une crise survient, crises favorisées par cette unicité-même. En favorisant l'émergence d'une diversité monétaire, les monnaies complémentaires contribuent à créer des **parades aux crises systémiques et renforcent ainsi la résilience des territoires** et de leur système monétaire.

Les MCE atténuent également la primauté de la fonction de réserve de valeur propre au système monétaire classique. Cette fonction correspond à la transformation d'une unité d'échange en un actif strictement financier que l'on peut épargner avec des intérêts positifs, et dont la valeur est définie par un marché. Essentiellement créée par le crédit bancaire depuis les années 70, cette fonction a fait l'essor des marchés de financement, aujourd'hui déconnectés de l'économie réelle<sup>13</sup>, notamment avec le développement de la titrisation<sup>14</sup>. Aujourd'hui, moins de 3% des transactions financières internationales concernent l'économie réelle, le reste correspondant à des échanges dématérialisés de titres financiers<sup>15</sup>. A travers leur existence même et les valeurs véhiculées, les MCE cherchent à rappeler la fonction initiale de la monnaie : assurer l'échange de ressources matérielles, des biens et services. Elles s'efforcent ainsi de reconnecter les unités d'échanges et notre économie quotidienne au réel.

### **Une ambition environnementale**

En ce qui concerne l'**impact environnemental** des monnaies complémentaires, largement mis en avant par les porteurs de projets, il reste difficilement mesurable, ne faisant pas l'objet d'évaluations spécifiques. Son potentiel est toutefois plus important que celui de la monnaie conventionnelle. Le soutien aux circuits courts est notamment souvent cité. Si la monnaie conventionnelle ne favorise pas les circuits courts, en particulier car la rentabilité n'y est pas intéressante, les monnaies locales à travers leur spécificité géographique constituent une solution pertinente. Des bénéfices environnementaux peuvent ainsi être induits à travers le développement des circuits courts. En les développant, davantage de flux seront générés, ce qui permettra leur optimisation (optimisation qui était impossible avant compte tenu des flux trop faibles), et par conséquent générera des impacts positifs<sup>16</sup>.

---

<sup>12</sup> Concernant les travaux de Bernard Lietaer, se référer au rapport au Club de Rome « Money and sustainability », traduction *Halte à la toute-puissance des banques ! Pour un système monétaire durable*, édition Odile Jacob, 2012.

<sup>13</sup> L'économie réelle désigne la sphère de l'activité économique uniquement concernée par la production de biens et services. Elle s'oppose à la sphère financière qui englobe l'ensemble des échanges de titres aujourd'hui dématérialisés sur les marchés. Dans l'économie réelle, l'argent est transformé en quelque chose d'autre que de l'argent (des marchandises, des services et des salaires), là où, dans l'économie financière, il reste sous forme d'argent.

<sup>14</sup> Voir notamment *Eviter l'effondrement*, Jean-Michel Naulot, 2017

<sup>15</sup> Voir *Aux origines de la crise financière mondialisée* de François Morin, 2013, consultable ici : <http://books.openedition.org/pupo/2733>

<sup>16</sup> Notamment une moindre émission de GES lors du « dernier kilomètre », point faible aujourd'hui des circuits courts, l'empreinte écologique d'un produit livré en circuit court pouvant être plus lourde qu'un produit issu du circuit de commercialisation conventionnel. Voir à ce sujet : *Les avis de l'ADEME*, « Alimentation – les circuits courts de proximité », juin 2017. [http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/avis-ademe\\_circuits-courts\\_201706.pdf](http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/avis-ademe_circuits-courts_201706.pdf)

### **L'Eusko : la monnaie locale du pays basque**

Première monnaie locale de France en termes d'utilisateurs et de prestataires, l'Eusko se présente comme une monnaie écologique et solidaire, et comme un outil de relocalisation de l'économie. Mise en circulation en 2013, elle compte aujourd'hui 3 000 adhérents particuliers, plus de 500 commerces et entreprises, et plus de 150 associations au sein desquels circule 672.000 Eusko.

Le réseau de prestataires partage les valeurs défendues par l'Eusko : soutien au développement local, promotion de la culture basque et engagement en faveur de pratiques plus sociales et écologiques. Orientation forte du dispositif, le développement de la consommation locale se matérialisait en 2013 avec 87% des utilisateurs devenant clients d'au moins un nouveau commerce local pour utiliser leurs Eusko, et 35% des entreprises ayant pris au moins un nouveau fournisseur local<sup>17</sup>.

L'étude réalisée par Vertigo Lab pour l'ADEME en 2016 a permis d'identifier pour certains dispositifs donnés (principalement des MTCE disposant d'un suivi de leur impact) des aménités précises à l'échelle microéconomique<sup>18</sup>. Il a ainsi été possible d'estimer la quantité d'émissions de GES évitées grâce à la mise en œuvre d'un dispositif spécifique. Par exemple, le dispositif Eco-mileage<sup>19</sup> de promotion d'éco-gestes mis en œuvre en Corée du Sud aurait permis d'éviter l'émission de 1,76 million de tonnes de CO<sub>2</sub> en 6 ans, et ce pour 1,72 millions de participants. Ce dispositif souvent présenté comme une référence sur le sujet laisse ainsi entrevoir la possibilité d'atteindre des impacts tangibles non négligeables. A une échelle plus modeste, le récent dispositif EcoSyst'M<sup>20</sup> facilitant le covoiturage aurait permis quant à lui d'éviter l'émission de 1,8 tonnes de CO<sub>2</sub> en un an pour 50 utilisateurs.

### **Eco Mileage : le dispositif de récompense des éco-gestes en Corée du Sud**

Lancé dans le cadre du plan d'action en faveur de l'énergie durable, ce dispositif a pour objectif d'impliquer les citoyens dans la transition énergétique. En échange d'éco-gestes (réduction de la consommation énergétique, réalisation de travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique, production d'électricité durable), les citoyens participants récoltent des points qu'ils peuvent échanger contre des récompenses (bon d'achat, cartes de transport en commun).

Fort d'un important investissement public complété par le soutien financier d'entreprises privées, le programme a bénéficié d'un budget conséquent. Ceci a permis la mise en œuvre d'une campagne de communication large et l'attribution de récompenses attractives participant au succès du dispositif.

---

<sup>17</sup> Wojtek Kalinowski. L'impact socio-économique des monnaies locales et complémentaires. Institut Veblen pour les réformes économiques. 2014.

<sup>18</sup> Vertigo Lab et al. publication ADEME, 2016. <http://www.ademe.fr/monnaies-locales-complementaires-environnementales>

<sup>19</sup> <https://www.seoulsolution.kr/en/content/eco-mileage-system-1>

<sup>20</sup> <https://www.ledurableasonvillage.com/ecosystem-covoiturage-et-monnaie-locale>

Les résultats obtenus ne sont en aucun cas généralisables à l'ensemble des dispositifs de MCE. Il y a donc un enjeu fort de modélisation de l'impact environnemental pour pouvoir l'améliorer et favoriser les changements de comportement et de consommation par l'utilisation de la monnaie.

Si les impacts positifs des MCE ne peuvent être clairement démontrés aujourd'hui, le potentiel d'aménités socio-économiques et environnementales est tout de même bien présent. On le perçoit au cas par cas, au sein de chaque dispositif, mais aussi et surtout dans leur intégration et articulation avec d'autres projets et programmes.

**C'est en raisonnant sur le potentiel et sur les conditions d'expression des aménités qu'il sera possible de transformer l'essai des MCE.** Les propositions présentées dans la seconde partie de cette note visent justement à créer les conditions nécessaires à la réalisation de ces bénéfices.

## C. LE POTENTIEL DES MCE EN FAVEUR DE LA TEE

La Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable (SNTEDD) a été adoptée en 2015. Elle fixe les objectifs pour mettre en œuvre la transition et enclencher la nécessaire transformation de notre modèle économique et social. La conciliation est en effet impossible entre nos modèles économiques linéaires, construits sur la consommation, l'accumulation des richesses, l'émission de matières polluantes et de déchets, et l'impératif de préservation des écosystèmes et des ressources naturelles de la planète, sans parler du climat. Engager une transition écologique et énergétique efficace implique ainsi la révision de nos modèles économiques.

La mise en œuvre de la transition écologique et énergétique nécessite néanmoins des investissements massifs. Le rapport *Vers une économie verte* (2011) du Programme des Nations Unies pour l'environnement recommande ainsi d'investir 2% du PIB mondial dans la transition énergétique. Toutefois, le système financier actuel est inadapté au financement de la transition, il contribue même activement à la crise écologique<sup>21</sup>. Les exigences de rentabilité élevée à court terme, calées sur celles des marchés financiers, sont incompatibles avec la dynamique réelle et le temps long dans lequel s'inscrivent les projets de transition. Malgré la force de financement considérable qu'il représente et les masses monétaires inédites créées depuis 2008, le secteur bancaire et financier reste en majeure partie focalisé sur les rendements élevés procurés par les marchés, *a fortiori* lorsqu'il s'agit de projets au retour sur investissement incertain et trop lointain, sauf lorsque des dispositions publiques compensent tout ou partie de la différence. Ce secteur est également peu sensible aux enjeux environnementaux. Réduits à leur seule valeur monétaire, les rendements des projets de la TEE apparaissent peu incitatifs aux yeux du système financier. Ils présentent pourtant des bénéfices sociaux et environnementaux non négligeables ; des bénéfices qui constituent l'enjeu même des projets de la TEE.

---

<sup>21</sup> Notamment : « Comment les économistes réchauffent le climat », 2016, Antonin Pottier, et les travaux de 2°Invest Initiative et Carbon tracker sur les choix d'investissement du système financier.

## Les MCE, un outil au service de la TEE ?

En cherchant à s’émanciper du système financier actuel pour trouver de nouvelles solutions aux défis de la TEE, les monnaies complémentaires peuvent proposer de nouveaux modèles économiques, intégrant le respect de l’environnement et la préservation des ressources naturelles.

**Les monnaies complémentaires ont ainsi d’autant plus vocation à contribuer à la transition écologique qu’elles peuvent apporter une réponse à des besoins de financement que les outils habituels, fondés sur une monnaie conventionnelle à fonction de réserve prépondérante, ne peuvent entièrement satisfaire.** Elles peuvent ainsi fournir un complément pertinent aux financements existants grâce à leur circulation localisée et accélérée permettant des effets démultipliés. Grâce à leur circulation conjointe avec l’euro, les MCE génèrent par exemple de la valeur pour un grand nombre d’acteurs et ouvrent de nouveaux canaux de financement et de soutien pour des services non valorisés par le marché, tels que des services sociaux et environnementaux dont la rentabilité n’est pas assurée selon les critères marchands classiques<sup>22</sup>.

Situées au niveau du système monétaire en lui-même, en amont des choix économiques et financiers, **les MCE ont en outre la capacité d’intégrer des considérations éthiques et de mobiliser autour d’elles des communautés de valeurs.** Préférer la monnaie complémentaire à la monnaie conventionnelle constitue alors un premier engagement et entraîne une chaîne de gestes et d’actions en faveur de l’environnement (choix de produits durables, consommation de produits en vrac, encouragement des prestataires à adopter des pratiques environnementales, etc.). Les valeurs portées par les MCE présentent ainsi l’avantage de limiter l’effet rebond. Dans le cadre de subventions générées en euros (crédits d’impôts ou bonus écologiques) le bien dont la consommation est subventionnée peut faire l’objet d’une consommation plus importante qui annulera les bénéfices liés à la subvention. En fléchant l’utilisation de la subvention grâce à une MCE, on limite l’effet rebond, voir même augmente les effets positifs liés à cette subvention (circulation rapide au sein d’un réseau partageant un certain nombre de valeurs et objectifs).

Les outils classiques de politiques publiques tels que les taxes et normes relèvent d’une dimension coercitive de plus en plus difficile à faire accepter par la population, ce qui engendre des coûts de transaction importants pour l’Etat. Fondées sur des démarches volontaires, les MCE contournent cet écueil tout en participant à la sensibilisation et l’éducation de la population à la thématique environnementale, dimension essentielle afin d’engager une TEE impliquant les citoyens. **Outre une acceptabilité sociale facilitée, les MCE peuvent inscrire les résultats des politiques dans la durée en modifiant les comportements de manière efficace grâce notamment à l’adoption d’éco-gestes sur le long-terme.** Pour ce faire, il faut réunir un encadrement du dispositif dans la durée, et maintenir la confiance par une gouvernance organisant son contrôle et sa transparence.

---

<sup>22</sup> La question de la rémunération des services écosystémiques est abordée au point 2.2.2 B) de cette note.



En outre, si les grandes orientations de la transition écologique ont été fixées à l'échelle nationale, **une large partie de la politique environnementale relève de l'échelon d'action locale**. Le développement territorial constitue en effet un des leviers de mise en œuvre de la TEE qui passe notamment par le développement endogène des territoires. Le rôle clé conféré aux collectivités dans le cadre de la mise en œuvre de la TEE soulève le besoin prégnant de motivations territoriales ou thématiques pour contrer les logiques déterritorialisées et uniquement quantitatives qui génèrent de lourds impacts environnementaux. Les MCE (et particulièrement les MLCE) s'inscrivent justement dans cette logique territoriale. Elles ont en effet la capacité de promouvoir une économie territorialisée dont l'activité économique est orientée vers les ressources clés du territoire et visent à répondre aux enjeux de celui-ci. Grâce aux circuits de circulation créés, les dispositifs de MCE peuvent limiter les fuites de valeur ajoutée en dehors du territoire. Cette proximité territoriale est par ailleurs importante en termes de gouvernance pour organiser la fiabilité et le contrôle d'une circulation monétaire.

De plus, **l'aspect multidimensionnel des monnaies complémentaires permet une prise en compte de nombreuses thématiques de la TEE** : énergie renouvelable, mobilité, recyclage et gestion des déchets, préservation de la biodiversité, etc.

Enfin, **les MCE peuvent présenter un dernier avantage : celui de mobiliser un spectre d'acteur plus large que les instruments de politiques publiques classiques grâce à des montages multi-acteurs avec les citoyens, associations, entreprises, et collectivités**.

Si les MCE présentent des atouts au regard des outils classiques de politiques publiques et constituent une alternative aux limites du circuit monétaire conventionnel, elles ne demeurent qu'un outil parmi tous ceux au service de la TEE et trouvent leur intérêt dans l'articulation avec les instruments existants. Aussi, c'est dans la diversité, la multiplication, et l'articulation des initiatives que l'on arrivera à proposer des solutions à la hauteur des enjeux environnementaux, sociaux, et économiques auxquels nous sommes confrontés. La seconde partie de cette note s'attèle à proposer des pistes de solutions.

### **Quel intérêt du recours aux MCE comme outil de politique publique en faveur de la TEE ?**

Les MCE constituent un outil particulièrement pertinent car elles favorisent :

- une proximité entre acteurs d'un même territoire, la création d'une communauté favorisant les échanges<sup>23</sup> ;
- une proximité organisationnelle : une gouvernance territoriale qui doit impliquer l'ensemble des acteurs du territoire en faveur d'un développement territorial endogène, comportant contrôle et lisibilité ;

---

<sup>23</sup> Certains pointent ici le risque de repli communautaire, de promotion de l'autarcie liés au développement des monnaies locales. Une monnaie complémentaire nationale apparaîtrait alors comme un nouveau Franc en parallèle de l'Euro. Toutefois, s'il est vrai que les initiatives de monnaies locales s'appuient sur une communauté partageant des valeurs au sein d'un périmètre géographique défini, elles ne répondent pas pour autant à une logique d'enfermement identitaire local.

- une proximité environnementale : en favorisant la production et la consommation responsables, en favorisant la réalisation de services environnementaux dont beaucoup ont une plus grande efficacité s'ils sont rendus de façon cohérente sur un territoire logique (ex : bassin versant pour l'eau, biodiversité, paysage, adaptation climatique...);
- une proximité technico-économique et financière : dynamisation de l'économie locale par redistribution sur place d'une part supérieure de la valeur ajoutée ;
- une proximité sociale : sensibilisation de la population favorisant les changements de comportement en permettant une cohérence entre les rôles de citoyen, producteur, consommateur et voisin de chacun.

## D. LES FACTEURS DE SUCCES DES MCE

Afin de pouvoir bénéficier pleinement du potentiel des MCE, il est tout d'abord nécessaire d'avoir des dispositifs qui « fonctionnent ». On entend par là des projets qui réussissent à construire un réseau d'utilisateurs et de prestataires, à faire circuler de la monnaie au sein de son réseau, et à perdurer dans le temps. Il est pour cela intéressant de se pencher sur les facteurs de succès des projets de monnaies complémentaires. Les nombreux projets portés en France et dans le monde permettent d'ores et déjà d'identifier les facteurs nécessaires au succès de ces dispositifs<sup>24</sup>. Cette connaissance peut être mise au service de nouveaux dispositifs ou peut constituer le socle d'un accompagnement à destination des porteurs de projet. Les principaux facteurs de succès sont les suivants :

- **Correspondre à des valeurs partagées au-delà d'une militance restreinte**

La réussite d'un projet de monnaie complémentaire, et principalement dans le cas d'une monnaie locale, dépend avant tout de **l'existence d'une communauté** autour de ce dernier, ainsi que de l'ancrage dans le territoire des porteurs de projet. Contrairement à d'autres outils, chaque monnaie complémentaire véhicule explicitement une dimension civique et culturelle spécifique, c'est-à-dire un système de valeurs revendiqué : plus ce dernier est partagé, plus il est gage de réussite et d'expansion car il est susceptible de susciter un **degré de motivation élevé pour chacun des acteurs**.

- **Avoir une certaine praticité d'utilisation**

L'**existence d'une diversité de supports de la monnaie** peut être aussi gage de succès car il faut tenir compte de la diversité des pratiques individuelles mais aussi des possibilités de fiabilisation ou au contraire des vulnérabilités induites par chaque support. Pour la majorité des porteurs de projets de monnaies, le passage à la monnaie numérique constitue ainsi une étape incontournable de leur développement<sup>25</sup>. L'existence d'une **diversité des modes d'émission et de circulation** de la monnaie

---

<sup>24</sup> Ce travail a déjà été réalisé dans différents ouvrages et études tels le rapport de l'ADEME réalisé en 2016 et cité précédemment.

<sup>25</sup> Vertigo Lab et al. publication ADEME, 2016. <http://www.ademe.fr/monnaies-locales-complementaires-environnementales>

participe également de ce succès. A priori, pour ce type de monnaie dont la fonction de réserve est secondaire voire nulle par rapport à la fonction d'échange, plus il y aura de monnaie complémentaire injectée dans un circuit, plus celui-ci fonctionnera (ce qui n'est pas forcément le cas avec la monnaie conventionnelle du fait de la prédominance de la fonction de réserve). Le principal mode d'acquisition reste le change, et donc le développement des réseaux de comptoir, des bureaux de change et de prestataires est nécessaire pour que la monnaie circule le plus possible.

- **Induire la confiance**

La confiance est LA clé de l'utilisation d'une monnaie, et ce d'ailleurs pour toutes les monnaies. Le mode de gouvernance porté par les monnaies complémentaires comporte des facteurs d'entretiens de la confiance que n'ont pas les monnaies conventionnelles. Des exigences strictes sont nécessaires à l'établissement de la confiance, dont un contrôle du change et du système de paiement ainsi que de la procédure d'émission de la monnaie, absolument indispensables dès que (et pour que) l'activité dépasse un cercle de militants convaincus<sup>26</sup>.

- **Intéresser des circuits locaux cohérents et complets**

Par ailleurs, les projets réussis de monnaie complémentaire fournissent un **soutien à la production et à l'activité locale** (crédit à la production pour les commerces et entrepreneurs locaux, accompagnement des entrepreneurs, etc.), particulièrement pour les monnaies locales. C'est d'autant plus vrai si les circuits économiques locaux présentent des chaînes d'acteurs (clients-fournisseurs) complètes ou faciles à compléter sur le même territoire. L'étude des circuits économiques et fiscaux du territoire est donc incontournable lors du montage d'un projet de monnaie complémentaire et ce d'autant plus, lorsque l'on souhaite accroître le périmètre de circulation de sa monnaie. Par ailleurs, les dispositifs de monnaie complémentaire constituent également un indicateur. Ils permettent en effet de détecter les problématiques d'approvisionnement des filières locales (en constatant qu'un prestataire ne trouve pas de fournisseur). Cette fonction des monnaies complémentaires permettrait par exemple de faciliter les démarches d'économie circulaire.

Le développement du circuit de circulation de la monnaie est également indispensable pour éviter que les acteurs en bout de chaîne (gérant d'épicerie ou agriculteur par exemple) accumulent de la monnaie complémentaire sans pouvoir la dépenser pour leurs propres besoins. C'est pourquoi l'acceptation de monnaies complémentaires pour payer certaines taxes ou impôts locaux et rémunérer des commandes publiques constitue un catalyseur important.

- **Penser un modèle économique viable qui s'adapte à la croissance du système**

Un autre facteur de succès qui peut être évoqué est **l'atteinte de l'équilibre du modèle économique**, car les coûts liés à la mise en place d'un projet de monnaie complémentaire constituent le plus souvent le premier facteur d'arrêt des dispositifs. Cela requiert parfois **l'implication des collectivités**,

---

<sup>26</sup> Aglietta Michel et al., op. cit. (entre autres)

en soutenant par exemple les initiatives par des subventions à l'instar de la ville de Toulouse qui a soutenu le Sol Violette. Le manque de moyens humains et financiers constitue un élément limitant important et mobiliser des financements pour construire et maintenir le projet sur la durée est un véritable défi.

La mise en place d'une monnaie ciblant des aménités environnementales précises devrait donc prendre en compte ces différents facteurs de succès. D'autres défis sont également à relever pour faire d'un projet de monnaie complémentaire un succès : sortir du cercle des convaincus, intégrer de nouveaux acteurs ou encore mobiliser des bénévoles à fortes compétences. Pour tout cela, l'efficacité et la fiabilité du dispositif ainsi que la complétude des circuits économiques concernés constituent des atouts clés (voir plus loin).

**Partie II :**

**TROIS PROPOSITIONS  
POUR DEVELOPPER LES  
MONNAIES  
COMPLEMENTAIRES  
ENVIRONNEMENTALES**

Il est selon nous clair que les monnaies complémentaires peuvent contribuer à la mise en œuvre de la transition écologique sur le territoire. **Encore faut-il libérer leur potentiel de circulation, mieux connaître leurs impacts pour pouvoir les améliorer, et les considérer comme des outils fiables sur lesquels les politiques publiques peuvent s'appuyer.** Nous n'étudions pas ici les monnaies complémentaires sous l'angle de la fabrique citoyenne mais plutôt à travers le prisme des pouvoirs publics, en considérant les monnaies comme un outil pertinent pour mener des politiques d'intérêt général. Cette orientation a été choisie par notre groupe de travail car elle apparaît comme l'un des leviers les plus importants pour contribuer à la transition écologique via le développement des monnaies complémentaires. Nos propositions s'adressent donc moins aux porteurs de projet qu'aux acteurs institutionnels, publics et privés pouvant contribuer à leur essor.

## **A. PROPOSITION I : UN DISPOSITIF RENFORCE POUR ACCROITRE LA CONFIANCE DANS LES MONNAIES COMPLEMENTAIRES ENVIRONNEMENTALES**

Renforcer la crédibilité des monnaies complémentaires environnementales et accroître la confiance dans les dispositifs est indispensable à leur développement. C'est notamment pour cette raison que des méthodologies d'évaluation des impacts environnementaux des monnaies doivent être construites. Ces dernières pourraient être garanties par exemple par un collège d'experts.

### **Construire des méthodologies d'évaluation des impacts environnementaux pluri-acteurs**

Si l'objectif écologique est mis en avant par un grand nombre de monnaies, l'ambition de leur action environnementale reste encore circonscrite. Les monnaies thématiques, centrées sur un impact précis (mobilité durable ou encore réemploi des objets), peinent à développer des réseaux complets d'utilisateurs tandis que les monnaies territoriales mettent principalement l'accent sur le circuit court (qui peut favoriser la production et la consommation de produits durables) et ont peu de moyens à consacrer à d'autres actions environnementales.

**Il est aujourd'hui essentiel de construire des méthodologies d'évaluation des impacts environnementaux des monnaies et d'impliquer différents acteurs dans cet exercice afin de mettre en avant l'intérêt des monnaies complémentaires.** Le manque de connaissance des effets des monnaies complémentaires freine l'engagement des collectivités et des pouvoirs publics en général, qu'il s'agisse d'impact environnemental ou socio-économique. Il faut donc pouvoir combler l'écart entre la dimension théorique des impacts des monnaies et la mesure de ces derniers<sup>27</sup>. La conduite d'une expérimentation sur un territoire ou une action environnementale précise pourrait constituer une référence.

---

<sup>27</sup> Voir à ce titre, la note de l'Institut Veblen publiée en novembre 2014, *L'impact socio-économique des monnaies locales et complémentaires* de Wojtek Kalinowski. [http://monnaie-leman.org/wp-content/uploads/2015/10/impact\\_socio-economique\\_des\\_monnaies\\_locales\\_et\\_complementaires-2-copie.pdf](http://monnaie-leman.org/wp-content/uploads/2015/10/impact_socio-economique_des_monnaies_locales_et_complementaires-2-copie.pdf)

**La création d'indicateurs de suivi de l'impact environnemental de la monnaie pourra de plus aider les porteurs de projet dans la définition de leurs exigences environnementales.**

Les porteurs de projet se sentent en effet parfois démunis sur la dimension écologique, ce qui limite leur ambition. Ils n'ont pas toujours connaissance des actions environnementales qui pourraient être mises en place auprès des utilisateurs et des prestataires. Des critères environnementaux plus poussés pour les prestataires acceptant les monnaies locales, des bonus ou récompenses pour les consommateurs de produits durables ou encore l'intégration de recycleries dans les circuits de circulation de la monnaie, l'information et la concertation sur les caractéristiques environnementales atteignables peuvent être des objectifs à poursuivre. Ces chantiers sont souvent prévus par les porteurs de projet mais ils ne constituent pas une priorité et le temps tout comme les moyens manquent pour les mener à bien.

**L'accompagnement des porteurs de projets sur la thématique environnementale par une pluralité d'acteurs est également essentiel. L'hybridation des partenaires est selon nous un prérequis indispensable à la transition écologique.**

Les porteurs de projet ne pourront seuls développer le potentiel écologique des monnaies. Un accompagnement sur cette thématique est nécessaire par les collectivités, les agences publiques mais aussi par des acteurs privés. Cet accompagnement peut se traduire par un appui méthodologique et des partenariats. Il est nécessaire d'ouvrir les ressources, les méthodologies aux acteurs citoyens, de mettre en commun les ressources portant sur les différentes thématiques de la transition afin d'opérer un réel décloisonnement entre les acteurs. C'est ce que pratiquent déjà de nombreux programmes de recherche partenariale<sup>28</sup>. Le couplage de projets de monnaies complémentaires locales avec des monnaies thématiques est par exemple intéressant : les premières ont pour objectif de construire de nouvelles relations d'échanges, de consommation et de production sur un territoire tandis que les secondes ont pour seul objectif une aménité environnementale. Leur articulation pourrait augmenter le développement des deux projets dans le même temps. L'exemple d'EcoSyst'M, monnaie complémentaire visant à favoriser la mobilité durable en campagne, est instructif (cf. encadré ci-dessous).

**Illustration – EcoSyst'M : un dispositif complémentaire aux politiques locales sur la mobilité**

EcoSyst'M est un système de covoiturage de proximité adossé à une monnaie locale en développement dans plusieurs intercommunalités françaises. Pour des trajets de courte à moyenne distance, le covoituré rétribue le covoitureur avec des fichets kilométriques. En échange de ces fichets, le covoitureur reçoit une monnaie qui peut être dépensée dans plusieurs commerces. Ce dispositif peut s'associer à des monnaies complémentaires déjà déployées sur les territoires, de manière à augmenter ses retombées, à condition que les prestataires aient été informés et impliqués dans la définition des engagements environnementaux qui seront adoptés.

---

<sup>28</sup> Voir le rapport de l'Allis (plateforme de travail et de coopération entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche et acteurs de la société civile, associations, syndicats, entreprises) de mars 2017, « Prendre au sérieux la société de la connaissance ».

Cette initiative est une excellente illustration d'un dispositif de monnaie construit en réponse à un enjeu lié à la transition écologique, la mobilité durable dans les territoires ruraux. C'est aussi un bon exemple de l'articulation entre démarche entrepreneuriale, projet citoyen et politique publique. L'un des atouts d'EcoSyst'M est en effet de s'appuyer sur une pluralité d'acteurs et sur les réseaux déjà présents à l'échelle du territoire : mairie, commerces, associations de citoyens, etc.

Des exemples d'articulation entre les monnaies complémentaires et les politiques publiques locales émergent également. La Région Normandie travaille par exemple actuellement à la mise en circulation d'une monnaie complémentaire régionale soutenant l'économie locale, les circuits courts et les démarches de développement durable sur le territoire. L'étude des impacts de cette monnaie sera très intéressante à conduire pour mieux mesurer le potentiel des MCE. De même, à Strasbourg, la mairie cherche de nouveaux outils pour sensibiliser les acteurs aux éco-gestes, dans le cadre notamment de la construction d'une tour à énergie positive. L'utilisation du Stück est ainsi envisagée pour sensibiliser les futurs habitants.

La mise en place d'expérimentations sur les impacts environnementaux des monnaies complémentaires exige également un changement de culture de la part des acteurs institutionnels, débouchant sur une demande d'évolution du contexte. Nous traitons de ce point dans notre seconde proposition.

Il faut enfin souligner que le rapport Magnen, publié en 2015 et qui analysait la contribution des monnaies complémentaires à l'ESS contient des recommandations pertinentes à reprendre et à adapter pour développer des articulations entre monnaies et environnement. Il nous semble ainsi intéressant **de mettre une nouvelle fois en valeur ces recommandations dans le cadre de cette note**. En voici une sélection qui pourrait être adaptée à la thématique de la transition écologique et énergétique :

- « Concevoir et tester une méthode d'évaluation partagée avec les parties prenantes sur l'impact social et citoyen des monnaies locales complémentaires » ;
- « Elaborer un guide facilitant les démarches des porteurs de projet de monnaies locales complémentaires vis-à-vis des administrations concernées (ACPR, etc.) » ;
- « Lancer une étude de faisabilité pour la conception de plates-formes régionales autofinancées de monnaies complémentaires ».

La mise en place de méthodologies d'évaluation des impacts environnementaux pourrait s'appuyer sur un collège d'experts dont le rôle serait plus largement d'accroître la confiance dans les monnaies complémentaires. En effet, in des obstacles rencontrés par les porteurs de projet de monnaies complémentaires est la défiance des collectivités territoriales, des agences publiques, ou encore des acteurs privés face aux projets portés par des collectifs citoyens. Diversement expérimentés, composés de bénévoles dans le cas des associations, ils apparaissent parfois comme des acteurs peu crédibles, ce qui



n'incitent pas les acteurs publics à s'engager. **La confiance est pourtant la clé pour la circulation optimale de toute monnaie.**

### **Des monnaies complémentaires encore peu connues et pouvant susciter la défiance**

La reconnaissance des monnaies complémentaires a déjà fait du chemin ces dernières années<sup>29</sup>. Le **code monétaire et financier**, en autorisant les entreprises à émettre des bons d'achat ou des points de fidélité, a ainsi fourni une première base légale au mouvement des monnaies locales bien que les articles L521-3.I) et L314-I.III)<sup>30</sup> ne fussent pas exactement adaptés aux monnaies citoyennes. En 2013, la multiplication des initiatives citoyennes de monnaie locale n'a pas tardé à attirer l'attention de l'**ACPR** (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en charge d'assurer la stabilité du système financier). Celle-ci a alors autorisé la circulation des monnaies locales utilisant un support papier, à condition que seuls les commerçants puissent demander la reconversion en euros, et à partir du moment où tout rendu en euros soit interdit.

La **Loi relative à l'Economie sociale et solidaire** de 2014 a constitué une réelle avancée en donnant une existence légale aux monnaies complémentaires, en les reconnaissant comme des titres de paiement, dès lors que l'initiative vient de structures relevant de l'économie sociale et solidaire et que l'équivalent de ce qui circule en monnaie complémentaire est conservé en euros. L'obtention de ce cadre légal avait ainsi pour objectif de « sécuriser » la participation des collectivités territoriales. L'année suivante, une mission interministérielle a travaillé sur les monnaies complémentaires et rendu un rapport en avril 2015<sup>31</sup> comportant 12 propositions dont aucune n'a malheureusement été suivie aujourd'hui<sup>32</sup>. Cependant, ces dispositions n'ont pas amélioré la circulation des monnaies complémentaires qui restent peu ou mal connues du grand public et des acteurs institutionnels.

Le **potentiel de ces monnaies n'est ainsi pas forcément mesuré et est mal connu des décideurs**. De plus, les institutions ont une perception ambiguë des monnaies locales. Des travaux ont été menés au sein du Ministère de l'environnement, mais la monnaie relève au premier chef du Ministère de l'Economie et des Finances. Or ce dernier considère que les monnaies complémentaires ne constituent pas un réel instrument de politique publique, leur efficacité étant jugée trop faible. Les objectifs multiples des monnaies complémentaires ainsi que leurs contraintes de circulation les rendent en effet moins efficaces à l'aune des critères habituels, ainsi que pour l'atteinte de chaque objectif par rapport à des instruments fiscaux ou juridiques dédiés : tout comme pour le système financier mondial, l'unicité favorise l'efficacité pour les circuits que la monnaie conventionnelle irrigue.

**Des craintes de dérives sont également associées aux projets de monnaie complémentaire** : récupération politique, assimilation à un protectionnisme (« retour au franc »), clientélismes,

---

<sup>29</sup> Cf l'article de Tristan Dissaux d'Alternatives économiques, « La loi doit soutenir au lieu de freiner », p.67.

<sup>30</sup> Voir le site :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072026&idArticle=LEGIARTI000020861186&dateTexte=&categorieLien=cid>

<sup>31</sup> Mission d'étude sur les monnaies locales complémentaires et les systèmes d'échanges locaux, J.P. Magnen, C. Fourrel. Avril 2015. [http://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/rapport\\_monnaies\\_locales\\_complementaires\\_1.pdf](http://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/rapport_monnaies_locales_complementaires_1.pdf)

<sup>32</sup> Certaines de ces propositions sont présentées ci-avant p.20.

fraudes à la TVA, etc. Un certain scepticism sur les impacts de ces monnaies, en dehors de la dimension éducative et citoyenne, est aussi rencontré.

### **Permettre la certification des monnaies : la création d'un collège d'experts**

Des **actions de communication** auprès des collectivités doivent être menées, afin d'expliquer ce que sont les monnaies complémentaires, leur légalité, leurs potentiels bénéfiques, et leurs possibles usages ainsi que leurs conditions de fonctionnement. Ces potentiels bénéfiques et usages pourraient notamment contrebalancer les coûts de gestion des sommes en monnaies complémentaires pour les collectivités ainsi que les coûts de formation du personnel. Cette communication serait plus efficace et « rassurante » pour les élus si elle venait des pouvoirs publics (Ministères par exemple) ou des agences de l'état et non exclusivement d'associations citoyennes.

**Une structure extérieure pouvant garantir la crédibilité des porteurs de projet de monnaies complémentaires serait nécessaire pour établir la confiance en cet outil.** Cette structure agirait comme un label ou une certification pour aider les acteurs institutionnels, publics et privés à s'engager dans les projets de MCE. Réunissant une large palette d'acteurs, ce collège aurait également pour objectif de mettre en commun des outils et des bonnes pratiques pour les porteurs de projets et de peser dans le débat public sur le sujet.

## **B. PROPOSITION 2 : CONSTRUIRE DE NOUVELLES BOUCLES D'ÉCHANGES SUR LE TERRITOIRE**

Cette proposition concerne plus spécifiquement les monnaies territoriales.

Les MLCE ne pourront être un véritable outil de la transition écologique que si elles circulent de manière optimale. Les projets actuels de monnaies complémentaires font face aujourd'hui à des difficultés pour mettre en œuvre des réseaux de circulation complets, intégrant une grande diversité d'acteurs et de prestataires. Devant le constat que la monnaie conventionnelle irrigue de façon très inégale les initiatives territoriales de la transition écologique ainsi que, plus largement, les actions publiques et ne s'intéresse que peu aux actions susceptibles d'être alimentées par des monnaies complémentaires, faute de volume ou de rendement, les monnaies complémentaires représentent un outil pertinent, capable de surmonter cet obstacle. Encore faut-il réussir à construire des boucles d'échanges efficaces sur le territoire.

### **Lever les verrous pesant sur la circulation des monnaies**

Le potentiel écologique des monnaies complémentaires est intrinsèquement lié à leur potentiel de circulation. Plus les boucles d'échange sont importantes (par le nombre et la diversité des acteurs qu'elles intègrent notamment), plus le nombre d'acteurs susceptibles de modifier leur comportement de consommation ou d'adopter des comportements vertueux sur le plan de l'environnement est important. Notre groupe de travail a identifié les verrous limitant cette circulation ainsi que les réponses qui pourraient y être apportées.

La majeure partie des projets de MCE sont conduits par des associations qui font face à de nombreuses difficultés : mobilisation sur la durée de bénévoles, manque de compétences et d'expertise sur certaines thématiques ou encore problèmes de financement (impression de la monnaie, actions de communication par exemple). Tous ces éléments constituent autant d'obstacles au développement des monnaies. Le besoin non satisfait de définition d'un modèle économique stable, ne reposant pas uniquement sur des sources de financement extérieurs retarde encore le développement de ces dispositifs et affaiblit leur potentiel de circulation.

La chaîne de circulation de la monnaie, avec des prestataires de toute sorte (sur la chaîne d'approvisionnement et de production), doit être suffisamment importante pour que la monnaie complémentaire ait des impacts significatifs. Or, aujourd'hui et en général, les monnaies complémentaires en circulation n'impliquent **qu'un nombre restreint d'intervenants sur les chaînes économiques concernés**. Cette caractéristique est un premier verrou au développement des monnaies. C'est pourquoi **la complétude des circuits économiques territoriaux concernés est un premier réquisit pour le développement de ces nouveaux modes de paiement et de financement**.

**La circulation des monnaies complémentaires est aussi empêchée par d'autres verrous qui ne sont pas propres aux dispositifs de monnaies complémentaires mais à leur environnement.** Le manque de crédibilité des projets de monnaie complémentaires, déjà évoqué, est un de ces verrous. La limitation de la circulation de la monnaie aux acteurs privés et citoyens est un autre. Très peu de collectivités publiques ou d'acteurs institutionnels acceptent la monnaie complémentaire, ce qui crée un trou considérable dans le circuit, notamment pour les acteurs en bout de chaîne. Si les utilisateurs pouvaient payer les services publics ou leurs impôts en monnaie complémentaire, la circulation de celle-ci serait d'autant plus améliorée. Nous détaillons ce point dans notre troisième proposition.

### **Mettre en œuvre des boucles d'échanges écologiques entre les entreprises**

Les entreprises, et notamment les PME, constituent un maillon clé de la chaîne des échanges et sont des acteurs difficiles à mobiliser pour les projets de MCE. Pourtant, **le recours à une monnaie complémentaire peut apporter de nombreux avantages aux entreprises : meilleur ancrage local, intégration dans de nouveaux circuits de consommation et de production, intégration dans des dispositifs de micro-crédits par exemple**. Certaines monnaies complémentaires destinées aux entreprises, comme le VIR, sont en effet construites sur le crédit et non sur l'échange. L'utilisation d'une monnaie complémentaire au sein d'un réseau d'entreprises permet à ces dernières de développer leur activité à l'échelle d'un territoire précis, de moins dépendre des fluctuations extérieures, d'échanger plus rapidement et d'accélérer la prise en compte de paiements en trésorerie (moins de transactions devant passer par les banques par exemple). Ces différents avantages des monnaies complémentaires sont à mettre en avant pour amener un plus grand nombre d'entreprises à intégrer les boucles de circulation de ces monnaies. Des ponts entre monnaies de crédit et monnaies d'échange pourraient être construits avec notamment la mise en place de banques de compensation, assurant la conversion entre monnaie conventionnelle et monnaie complémentaire.

Pour que ces échanges aient un impact écologique, plusieurs leviers sont possibles :

- Le conditionnement de la participation au circuit de monnaie complémentaire à la réalisation d'actions durables, à la fourniture de biens et services écologiques
- La mise en place d'un système similaire au C3, avec une monnaie ayant une durée de vie limitée dans le temps (elle disparaît une fois la facture payée) pour des actions écologiques.

Afin de faciliter l'intégration des acteurs privés dans les boucles d'échanges de MCE, il faudrait également permettre les échanges entre monnaies complémentaires. Ceci aboutirait à la création de circuits de circulations optimisés.

### **Le C3 : une monnaie de crédit pour les entreprises émise à partir des factures délivrées par les PME**

Cet exemple permet de comprendre quels peuvent être les avantages pour les PME à utiliser une monnaie complémentaire. Le C3 (Commercial Crédit Circuit) est un dispositif mis en place par l'organisation STRO (Social Trade Organisation) pour permettre aux entreprises d'échanger plus rapidement. Souvent, les PME doivent en effet régler des fournisseurs alors même qu'elles sont toujours en attente de paiements de clients, ce qui donne lieu à des problèmes de trésorerie. Ce système utilise ainsi des factures assurées ou d'autres créances comme des instruments de paiement, liquides, à travers un système de compensation en réseau avec d'autres entreprises. Il s'agit en quelque sorte d'un dispositif d'affacturage. Tout détenteur d'un tel instrument a le choix de l'encaisser en monnaie nationale (avec un certain coût) ou de payer directement ses fournisseurs avec le produit de la facture assurée. Les entreprises améliorent alors leur accès au crédit à court terme.

### **Coupler monnaies complémentaires environnementales et pôles territoriaux de coopération économique**

Pour développer ces boucles d'échange, une piste intéressante serait de coupler la construction des réseaux de MCE avec celle des écosystèmes territoriaux : les MCE deviendraient alors de véritables outils des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)<sup>33</sup>. En effet, lors de la construction d'un réseau d'économie circulaire comme d'un réseau de prestataires de monnaie complémentaire, l'identification des acteurs, des relations et interdépendances entre eux est particulièrement chronophage et

---

<sup>33</sup> Cette action se fonde notamment sur les réflexions portées par les membres du groupe de travail ainsi que sur la base de la note réalisée par Jérôme Blanc et Baptiste Perrissin-Fabert pour l'Institut Veblen en 2016, *Financer la transition écologique des territoires par les monnaies locales*, J. Blanc et B. Perrissin Fabert, Institut Veblen, Janvier 2016. <https://francestrategie.l727.fr/wp-content/uploads/2016/02/investissement-ecologique-et-monnaies-locales-blanc-perrissin-fabert.pdf>.

exige une excellente connaissance du territoire. Il serait donc pertinent de **mutualiser ce type de démarches** ou en tout cas de les amener à communiquer entre elles pour que les ressources des uns nourrissent le travail des autres et que les mêmes tâches ne soient pas réalisées en doublons.

De plus en plus de pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) se développent en France. Ces PTCE sont des regroupements, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire associé à des collectivités, des centres de recherche et des entreprises respectant des principes de RSE qui ont pour objectif d'élaborer une stratégie commune de coopération et de mutualisation pour des projets de territoire. Très souvent, ces projets s'inscrivent dans les objectifs de la transition écologique et énergétique. **Ceci fait des PTCE des acteurs incontournables pour la création de boucles d'échanges écologiques à l'échelle des territoires.** Outre les objectifs de nature écologique, ils partagent d'autres points communs avec les MCE comme la volonté de redynamiser les territoires et de soutenir les filières économiques locales.

#### Un exemple de PTCE : l'Organic'Vallée

Sur le territoire du Pays Laurageais et de l'aire urbaine de Toulouse, ce PTCE s'est construit autour de la matière organique produit sur le territoire. Une trentaine de membres font partie du projet et des groupes de travail ont été constitués autour des axes de développement du pôle : l'agriculture biologique et les circuits courts, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la valorisation locale de la biomasse, l'agroécologie ou encore le soutien au développement local. Une MCE pourrait être intégrée à ce projet d'économie circulaire pour augmenter et encourager les échanges entre les membres.

**Pour permettre ce rapprochement entre MCE et PTCE, une meilleure communication sur les MCE et la certification du sérieux des démarches, ainsi que la démonstration de leur capacité à produire des impacts environnementaux, points évoqués dans notre précédente proposition sont essentiels. De même, toute démarche de PTCE devrait identifier les MCE circulant sur le territoire et étudier les articulations possibles ou évaluer la faisabilité de la mise en œuvre d'une MCE s'il n'en existe encore aucune.**

### **C. PROPOSITION 3 : INCITER LES COLLECTIVITES LOCALES A CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES MONNAIES COMPLEMENTAIRES ENVIRONNEMENTALES**

La participation des collectivités publiques aux circuits de circulation des MCE constitue une étape indispensable pour boucler de manière optimale ces circuits. De plus, si l'on veut envisager des effets multiplicateurs et incitatifs sur le plan environnemental, il est nécessaire d'avoir une impulsion de la part des acteurs publics. **La participation de ces derniers passera par plusieurs leviers.**

**Une garantie publique sur le fonds de réserve des monnaies pour financer des projets territoriaux de transition**

Afin de permettre aux monnaies complémentaires de participer au financement de projets liés à la transition sans pour autant exiger des acteurs publics qu'ils acceptent et utilisent la monnaie, une garantie publique sur le fonds de réserve des monnaies pourrait être mise en place. Bien orientés, ces fonds de réserve pourraient contribuer à l'atteinte d'objectifs écologiques et énergétiques.

Toutes les monnaies complémentaires sont dotées de fonds de réserve en euros issus de la conversion des euros des utilisateurs de la monnaie. **Ces fonds pourraient être mobilisés pour soutenir des projets ne pouvant pas être financés via les canaux classiques ou en complément de fonds publics**<sup>34</sup>. Il peut s'agir notamment de projets soit de trop petite taille pour les acteurs financiers conventionnels, soit dont la rentabilité de référence pour les acteurs classiques n'est pas assurée sur le court terme ou qui répondent à des objectifs non marchands : compostage des déchets, covoiturage de proximité, activités pédagogiques en lien avec la biodiversité ou encore création d'un espace de maraîchage urbain. Nombre de projets environnementaux entrent dans ce cadre : leurs bénéfices sont réels mais ne se mesurent pas à l'aide des indicateurs économiques classiques. Des prêts pourraient être octroyés par les structures portant les monnaies complémentaires à destination de ce type de projets, générateurs d'externalités environnementales et sociales, et dont la solvabilité s'exprime sur le long terme. On observe déjà aujourd'hui des pratiques de micro-crédits avec certaines monnaies (le MIEL à Libourne par exemple) visant notamment à soutenir les commerçants prestataires de monnaie. L'Eusko a quant à lui construit un partenariat avec Herrikoa, fonds de capital-investissement dans le Pays Basque, et la Caisse solidaire pour qu'une partie du fonds de réserve soit utilisée pour générer des prêts solidaires sans garantie personnelle. Ces derniers se destinent aux entreprises et associations du Pays Basque respectant les valeurs de l'association Les monnaies hybrides, telle que la SoNantes, permettent de compiler deux canaux de financement : utilisation du fonds de garantie et facilitation de trésorerie avec accès à des microcrédits à taux très faible voire nulle. C'est une des formes vers lesquelles peuvent tendre aujourd'hui les monnaies complémentaires de type local ou territorial.

**Un certain flou réglementaire demeure sur l'usage possible de ces fonds de réserve. Ils ne peuvent pas en effet être utilisés dans leur intégralité** : les fonds en euros doivent en effet rester disponibles en cas de reconversion massive. Avant de sécuriser l'usage des fonds de réserve et de développer leur potentiel, **l'intervention des collectivités territoriales** apparaît ici nécessaire. **Elles pourraient en effet fournir aux projets de monnaie complémentaire une garantie sur leurs fonds de réserve**. Les collectivités assureraient ainsi la restitution des euros aux demandeurs éventuels dans le cas où leur demande serait supérieure au montant disponible dans le fonds de réserve. Cette garantie publique permettrait un usage plus large du fonds de réserve et constituerait également une marque de confiance tant pour les utilisateurs de la monnaie que pour les projets soutenus par ce fonds. Le cadre réglementaire de l'usage de ces fonds doit être clarifié.

Pour permettre un réel déploiement de ces fonds de réserve, **il est nécessaire de mettre en œuvre des partenariats avec les financeurs déjà présents sur le terrain et aux valeurs compatibles**

---

<sup>34</sup> Ce pourrait être par exemple les fonds publics ciblant les ménages à faibles revenus pour la rénovation énergétique de leur logement (aides de l'ANAH notamment).

**avec celles portées par les projets de monnaie complémentaire** (volonté de soutenir des projets de transition notamment). La montée en compétence et en capacité sur les enjeux liés aux financements et à l'ingénierie financière constitue également un prérequis fort. Là encore, l'appui des collectivités publiques peut s'avérer déterminant. Les projets de monnaies complémentaires sont souvent portés par des associations, structure juridique peu adaptée à la gestion de tels fonds (absence de capital et gouvernance peu structurée par exemple)<sup>35</sup>. La loi ESS de juillet 2014 stipule que les SCIC constituent l'un des statuts valides pour l'émission de titres de monnaies complémentaires : il peut être pertinent pour les dispositifs de monnaies complémentaires matures d'évoluer vers ce statut.

**Certains acteurs privés** pourraient également s'intéresser à ces dispositifs, sous certaines conditions. Des acteurs privés déployant par exemple des solutions de mobilité durable (l'auto-partage par exemple) ou des investisseurs dans des éco-quartiers pourraient avoir un intérêt à soutenir une monnaie orientant ses utilisateurs vers des comportements plus durables ou facilitant la création d'une communauté. L'intervention de ces acteurs privés prendrait la forme d'une action de mécénat ou d'investissement d'impact pour ceux intéressés par des rentabilités à long terme.

**Les fonds de réserve deviendraient dans ces conditions de véritables fonds de financement de la transition écologique des territoires.**

**Généraliser le paiement des services publics en monnaies complémentaires et donner la possibilité aux collectivités de verser des subventions et des aides sociales en monnaies complémentaires**

Un autre levier pourrait être une généralisation du paiement des services publics en monnaies complémentaires. Il est déjà tout-à-fait possible pour une collectivité d'accepter un règlement des services publics (transport par exemple) en monnaie locale, à condition que cette collectivité puisse réabonder un circuit économique avec cette monnaie. A ce jour, la réglementation (Direction du Trésor) impose aux régies publiques des collectivités de reconvertir en euros les sommes perçues en monnaie locale. Ceci constituerait un débouché important pour les acteurs se situant au bout de la chaîne de circulation de la monnaie (prestataires tels que les agriculteurs par exemple).

Donner aux collectivités la possibilité de verser des subventions et des aides sociales en monnaies complémentaire pourrait aussi leur permettre de reverser la monnaie complémentaire qu'elles ont perçue via les citoyens. Cela a été expérimenté à Toulouse par exemple via le Sol-violette avec les Maisons des Chômeurs. Des initiatives comme les « Territoires 0 chômeurs » ou le versement d'un revenu universel pourraient également comporter le versement de MCE. Le bénéfice peut être important pour la collectivité : elle est certaine que les sommes distribuées seront à nouveau réutilisées sur le territoire. Ceci permet à la fois de remplir un objectif de politique sociale et un objectif de dynamisation économique du territoire.

---

<sup>35</sup> Ibid.

Pour augmenter le potentiel de circulation des monnaies complémentaires et franchir une étape supplémentaire dans l'appropriation de ces monnaies par la puissance publique, des subventions pourraient aussi être versées en monnaie complémentaire. Une fois encore, les co-bénéfices liés aux monnaies complémentaires permettraient à ces subventions d'avoir un impact de plus grande ampleur. La subvention ne permettrait pas seulement de soutenir une action ou un acteur à l'impact positif sur le territoire mais également de dynamiser les échanges économiques et sociaux. Le versement de la subvention en monnaie complémentaire aurait ainsi des retombées indirectes locales et environnementales plus importantes que dans le cadre d'une subvention en euro. Dans ce cas, l'argent dépensé par la collectivité sort en effet rapidement du territoire ou retombe sur des circuits économiques ne priorisant pas le développement durable. La monnaie complémentaire permet quant à elle de limiter les boucles d'échanges entre acteurs pertinents à l'échelle de la collectivité.

Le paiement d'aides publiques en monnaie locale aurait de plus pour effet d'augmenter la masse monétaire dédiée en circulation, ce qui serait favorable pour les entreprises acceptant la monnaie complémentaire. Ceci représente une condition importante pour le changement d'échelle des MCE.

Cela permettrait également d'articuler les monnaies complémentaires avec des politiques publiques existantes. L'hybridation de différents dispositifs est selon nous ce qui permettra à la transition écologique d'être réellement mise en œuvre ; d'où l'intérêt du couplage entre monnaies complémentaires et politiques publiques. On évoque ici les monnaies territoriales qui se caractérisent par un espace de circulation bien défini mais également les monnaies thématiques qui ciblent des impacts particuliers. Ces monnaies peuvent permettre de renforcer certaines politiques liées à la transition en orientant les comportements des acteurs. SolarCoin, monnaie couplée à la production d'énergie photovoltaïque ou encore Ecosyst'M, monnaie encourageant la mobilité durable sont par exemple des monnaies s'inscrivant dans des objectifs de transition, également poursuivies par les collectivités territoriales.

L'objectif n'est pas que l'intégralité des subventions soient versées en monnaie complémentaire mais que les projets pertinents relevant de la transition écologique mais qui intéressent peu les circuits de financement classique, soient tout ou partie soutenus par une monnaie complémentaire parce qu'elle porte des valeurs similaires.

En pratique, ce versement des subventions en monnaie complémentaire par les collectivités pourrait être mise en place via **deux canaux** :

- **Versement direct aux acteurs soutenus par la collectivité publique en monnaie complémentaire.** Il faut alors que la collectivité reçoive par ailleurs de la monnaie complémentaire (impôts et taxes) ou qu'elle soit en capacité d'en émettre, ce qui nécessite de lever des obstacles importants. Au niveau **européen**, la Banque Centrale Européenne (BCE) détient le pouvoir public de création monétaire (de faible volume au regard des créations monétaires privées par la dette bancaire, du moins jusqu'aux QE (*Quantitative Easing*)) et a un regard sur le code monétaire et financier. Sans validation de la BCE, c'est-à-dire hors des champs de création laissés à l'appréciation des codes monétaires et financiers nationaux, il est impossible d'émettre



de la monnaie complémentaire suite à la production d'une aménité environnementale positive par exemple, réutilisable dans un circuit de consommation et de production et convertible en euro. Sans garantie donnée par d'autres acteurs, il faut nécessairement que la monnaie complémentaire soit émise en contrepartie de la mise en réserve de la somme correspondante en euros.

- Abondement en euros des fonds de réserve des monnaies, devenus fonds de prêts ou d'investissement pour la transition (voir point précédent) et délégation à la structure gestionnaire de ce fonds pour le versement des subventions. Ces subventions seraient affectées via une convention avec la structure porteuse.

### **Autoriser le paiement d'impôts locaux en monnaie complémentaire**

Enfin, la fiscalité est incontournable lorsqu'on interroge le financement de projets d'utilité publique. L'impôt et l'outil fiscal en général sont en effet des outils efficaces de bouclage de circuits économiques. Le revenu de l'impôt est une ressource pour l'Etat et l'outil fiscal constitue également un signal prix pour les agents, le niveau d'imposition et de taxation pouvant favoriser ou freiner certains comportements. La France a entrepris des travaux de verdissement de sa fiscalité, mais le système fiscal conserve des effets dommageables sur l'environnement<sup>36</sup>. De plus, d'après un rapport de la Cour des comptes de 2016, la part des dépenses fiscales en faveur de l'environnement reste inférieure à celles ayant un impact négatif<sup>37</sup>. Les monnaies complémentaires peuvent là encore constituer un volet pertinent de la politique fiscale de plusieurs points de vue.

Nous proposons d'**autoriser le paiement d'impôts locaux en monnaie complémentaire**, via l'introduction d'une disposition législative dans les articles du Code général des impôts (articles 1680 et suivants du CGI). Le paiement d'impôts en monnaie complémentaire constituerait un nouvel usage possible et élargirait le champ et le volume de circulation de la monnaie. Les collectivités seraient alors en possession de monnaie complémentaire et pourraient la reverser sous forme de salaires (cf. mairie de Bristol), de paiements de services rendus (participant à la préservation des biens communs), voire de prestations sociales. Au cas où il serait possible aux collectivités de régler dans cette monnaie les prestations d'entreprises du réseau, la TVA pourrait être reversée en Euros à l'Etat.

---

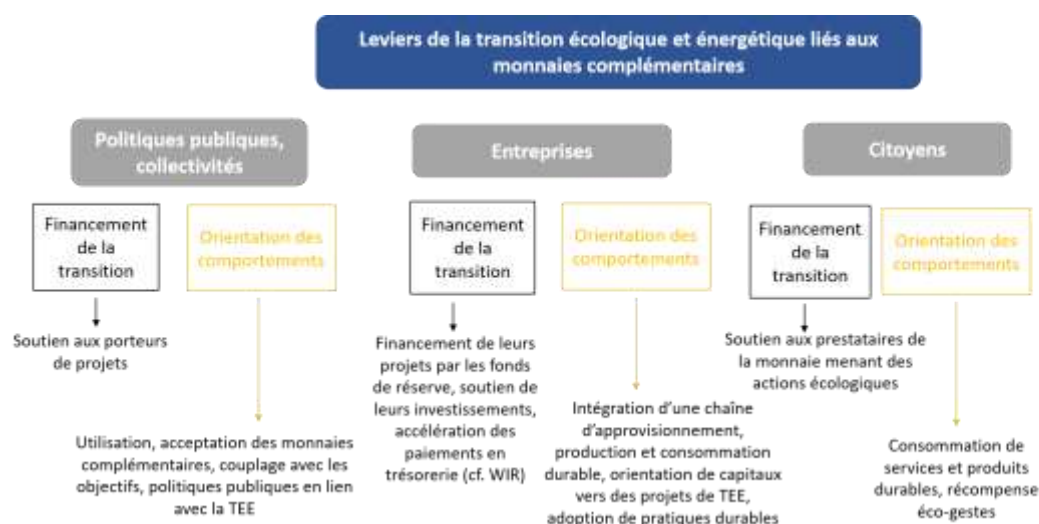
<sup>36</sup> *Les aides publiques dommageables à la biodiversité*, G. Sainteny, J.M. Salles, P. Duboucher, G. Ducos, V. Marcus, E. Paul, D. Auverlot, J.L. Pujol, Centre d'analyses stratégiques, 2012.

<sup>37</sup> *L'efficience des dépenses fiscales relatives au développement durable*, Cour des Comptes, septembre 2016.

**Partie III : EN  
PRATIQUE ? COMMENT  
INTEGRER LES MCE AU  
SEIN DES POLITIQUES  
PUBLIQUES**

La partie ci-après présente comment les MCE peuvent s'intégrer au sein de politiques publiques de la transition écologique, et ce à travers différents leviers et pour diverses thématiques. Le potentiel des monnaies complémentaires ne pourra réellement s'exprimer que si ces dernières s'intègrent dans des systèmes de régulation plus globale.

Différents leviers d'action des monnaies complémentaires peuvent être distingués tels que présentés dans le tableau ci-dessous. Ils peuvent être mobilisés au sein des diverses thématiques des politiques publiques de la transition écologique comme illustré plus bas.



**Figure 2 : Leviers de la transition écologique et énergétique liés aux monnaies complémentaires**

Nous présentons ci-après quelques focus sur des politiques publiques relevant de la transition écologique pour lesquelles l'intégration des monnaies complémentaires nous semble particulièrement pertinente.

## A. GOUVERNANCE ALIMENTAIRE

**L'agriculture et l'alimentation se situent au cœur des enjeux de la transition écologique.**

Les objectifs visés pour mettre en place une transition et une diversification des systèmes agricoles sont nombreux et pas toujours associés : approvisionnement local, accès à une alimentation de qualité supérieure d'un point de vue environnemental voire nutritionnel, développement d'une agriculture durable, juste rémunération des producteurs, revitalisation des zones rurales par l'agriculture, protection des périmètres agricoles en périphérie des villes. Maillon essentiel de la chaîne de circulation des MCE, l'agriculture recèle des possibilités d'actions nombreuses même si des dynamiques contradictoires s'observent dans ce secteur<sup>38</sup>.

En promouvant une économie et une consommation locales, les monnaies locales favorisent les circuits courts. En plus de promouvoir souvent une agriculture de qualité spécifique et/ou plus respectueuse

<sup>38</sup> Voir *Systèmes agroalimentaires en transition*, de Pasquale Lubello, Alain Falque et Leïla Temri, Editions Quae, 2016.

de l'environnement, ce mode de distribution permet une meilleure rémunération des agriculteurs par rapport à la grande distribution. En outre, cette commercialisation limitant le nombre d'intermédiaires permet de recréer du lien entre les agriculteurs et les consommateurs.

Toutefois, la mise en place de critères d'approvisionnement locaux et durables n'est pas évidente. En effet, le tissu productif local ne permet pas forcément de répondre à toutes ces exigences simultanément : c'est le cas pour le Sol Violette où l'objectif de 20% d'approvisionnement local souhaité pour devenir prestataire est difficile à atteindre pour les commerces en l'absence d'un réseau de producteurs locaux suffisant<sup>39</sup>. A Toulouse, la pression foncière a ainsi réduit l'autonomie alimentaire, les maraîchers se situant en dehors du périmètre de circulation de la monnaie. Les monnaies locales doivent donc souvent à la fois construire un réseau de circulation pour leur monnaie et mettre en place des démarches de circuits courts afin de pouvoir inclure des fournisseurs de produits durables, et notamment des agriculteurs. Pour cela, il devient également nécessaire d'étendre le territoire en associant les communes rurales où se situent ces agriculteurs.

Il y a ainsi une idée de co-bénéfice via l'utilisation d'une monnaie complémentaire. A travers le nouveau contrat que signent les consommateurs avec les producteurs, ces derniers vont pouvoir développer leur activité et leurs propres modes de commercialisation. En intégrant un circuit d'échange déjà existant et qui ne demande qu'à s'agrandir, l'agriculteur n'est pas seul à supporter les coûts et efforts de développement du réseau de distribution.

Les monnaies locales sont utilisées le plus souvent pour acheter des produits alimentaires, à Toulouse, ce sont 80% des achats effectués en Sol Violette qui concernent des produits alimentaires<sup>40</sup>. **Ceci engendre un flux monétaire qui peut alors remonter jusqu'à l'agriculteur la concentration d'une masse monétaire peu évidente à écouler en l'absence de circuits complémentaires intéressants pour l'agriculteur.** Il est alors particulièrement difficile pour ce dernier d'utiliser la monnaie reçue, comme c'est le cas à Montauban, ne pouvant régler des semences, de la paille, ses cotisations sociales ou encore du matériel agricole en monnaie locale. Il est pour cela crucial de chercher à compléter les circuits en offrant davantage de possibilités de dépenses en monnaies pour les agriculteurs. Différentes solutions pourraient être envisagées :

- **Permettre le règlement de la taxe foncière sur les terrains et le non bâti en monnaie locale.** Bien que représentant des montants relativement modestes (33 euros par hectare en moyenne<sup>41</sup>), cette taxe à destination de la commune, constituerait une opportunité d'intégrer la collectivité dans la chaîne de circulation de la monnaie. Ce qui suppose un circuit d'utilisation locale de cette monnaie : cantines, récompense d'éco-gestes, prestations paysagères...

---

<sup>39</sup> [http://www.sol-violette.fr/uploads/assets/Dossier\\_agrement\\_modifie\\_Rbenevolefinal.pdf](http://www.sol-violette.fr/uploads/assets/Dossier_agrement_modifie_Rbenevolefinal.pdf)

<sup>40</sup> Wojtek Kalinowski. 2014. « L'impact socio-économique des monnaies locales et complémentaires ». Institut Veblen pour les réformes économiques.

<sup>41</sup> Agreste, 2005. <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/primeur161.pdf>

- **Permettre le règlement des cotisations sociales de la MSA** (Mutualité Sociale Agricole) en monnaie locale. Poste de dépense important pour un agriculteur, cette solution implique une participation et un engagement fort de la MSA.

## B. PRESERVATION DES BIENS COMMUNS

La transition écologique et énergétique implique également de préserver de manière efficace les biens communs environnementaux, c'est-à-dire les biens qui appartiennent à tous mais qui ne sont pas infinis et qui peuvent être menacés par les utilisations polluantes, excessives ou destructrices. Deux critères permettent en effet de définir la nature d'un bien : **l'excluabilité** (possibilité d'empêcher ou non sa consommation) et **la rivalité d'usage** entre les consommateurs, la consommation par un acteur limitant dès lors la consommation du bien par les autres acteurs. Les biens publics se définissent par leur caractère non excluable (tout le monde y a accès sans restriction) et leur rivalité forte dans l'usage. A contrario, les biens privés sont caractérisés par une excluabilité et une rivalité forte et les biens publics par une excluabilité et une rivalité faible.

Les biens communs regroupent les ressources naturelles (eau, ressources énergétiques, ressources halieutiques, etc.) et les régulations naturelles<sup>42</sup> : le capital naturel (la biodiversité), le climat ou encore les services écosystémiques fournis par les écosystèmes aux activités humaines peuvent également être considérés comme des biens communs. Ils sont en effet menacés par les usages qui en sont fait ou les atteintes qui leur sont portées : ils ne sont ni de propriété privée ni de propriété publique, leur statut est donc particulièrement vulnérable dans notre système de droit. L'accès à cet ensemble de ressources limité seulement par la puissance déployables, le non-respect et l'inexistence de règles de préservation engendrent une course à leur exploitation ou une dégradation de leur état qui est préjudiciable à l'ensemble de la société. C'est ce qu'on nomme « la tragédie des biens communs » selon la théorie d'Hardin.

**Encore peu intégrée au débat sur la transition écologique, la notion de biens communs y est pourtant centrale.** Comme le précise Gaël Giraud, les biens communs ont un rapport direct avec la question écologique puisqu'ils impliquent la responsabilité politique (collective) et éthique (individuelle) d'en prendre soin. **A la fois vitaux et fragiles, les biens communs et leur reconnaissance pourrait constituer un outil politique fondamental pour préserver de façon universelle les ressources et régulations naturelles.**

Comme le souligne les travaux d'Elinor Ostrom<sup>43</sup> sur la gouvernance des biens communs, **la gestion de ces biens communs peut être plus efficace quand elle est effectuée par une communauté que par l'Etat, à condition que le cadre national voire européen contienne les éléments de droit le permettant et le garantissant.** L'échelle territoriale peut alors être plus pertinente pour gérer de façon concertée des ressources communes<sup>44</sup>. L'essentiel est de créer « une arène

<sup>42</sup> Voir Livre Blanc pour le financement de la transition écologique

<sup>43</sup> Elinor Ostrom, Prix Nobel d'économie en 2009 « Gouvernance des biens communs – Pour une nouvelle approche des ressources naturelles ».

<sup>44</sup> Voir par exemple les Schémas régionaux de continuité écologique (SRCE, loi Grenelle II, août 2010), qui mettent en place un cadre de concertation locale pour la définition de ces zones.

dédiée aux enjeux collectifs » permettant de discuter et décider de la gestion et de la préservation des biens communs et respecter des principes tels que : la transparence et la participation du public, la mise en place de limites et de règles de prélèvement définies, l'adoption de règles concordantes, des dispositifs de surveillance et de sanction ou encore la création de mécanismes de résolution de conflits.

**Il nous semble particulièrement intéressant de mettre en regard les monnaies complémentaires et les biens communs. Les monnaies complémentaires peuvent en effet être utiles à la gestion des biens communs par deux leviers :**

- Formation d'une arène, d'une communauté d'acteurs prête à discuter d'enjeux collectifs et qui témoigne de son engagement par l'utilisation d'une monnaie aux objectifs différents de ceux poursuivis par la monnaie officielle.
- Outil de rémunération des acteurs qui contribuent à la gestion des biens communs au nom de la collectivité (ex : gestion des paysages par les agriculteurs) et outil permettant d'encourager leur préservation, d'influencer les choix des individus en faveur de la protection des biens communs.
- Focus sur les services environnementaux : les MCE outil au service de la protection des biens communs.

De plus en plus reconnus, les services rendus par l'environnement font aujourd'hui l'objet de recherche pour être mieux valorisés.

Pour encourager l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement, la Politique Agricole Commune (PAC) a créé un dispositif de rémunération des mesures agro-environnementales (MAE). Les MAE consistent ainsi à offrir une compensation financière aux agriculteurs en échange d'un engagement volontaire de leur part portant sur la mise en œuvre de pratiques ou de systèmes de production

#### **La MAE « Eco-points » en Autriche**

En Basse-Autriche, un programme d'éco-points existe depuis 1990, il repose sur le principe suivant : l'ensemble d'une exploitation est évalué, parcelle par parcelle, avec des indicateurs qui mesurent sa performance environnementale. Celle-ci est évaluée selon un système de points positifs et négatifs en fonction des critères suivants :

- la fertilisation : des points négatifs sont attribués en cas de surfertilisation ;
- la rotation : de 0 à 7 points attribués de manière croissante avec le nombre de rotations culturales ;
- la consommation de pesticides : de -9 à +6 points attribués suite à un bilan de la parcelle ;
- la couverture du sol : +7 points en présence de couvert végétal en permanence ;
- les éléments constitutifs du paysage : 30 à 40% de la rémunération en fonction de la surface occupée par des arbres, haies, talus, mares, etc.

La rémunération est octroyée à partir d'un niveau de performance environnementale élevée (17 points environ par hectare) pour un montant moyen de 180€ par hectare (Duval et al. 2016).

considérés comme favorables à l'environnement. Toutefois, les résultats des MAE sont mitigés, elles ne peuvent compenser les tendances peu favorables à l'environnement des principaux montants mobilisés par la PAC (Premier pilier) et ne seraient donc que peu incitatifs pour le changement de pratiques des agriculteurs non encore convaincus (Duval et al. 2016)<sup>45</sup>. En outre, elles sont administrativement trop complexes. Les fonds conçus pour accompagner la reconversion à l'agriculture biologique sont insuffisants en volume, comme on l'a vu en France depuis 2015. Par conséquent, il existe un net potentiel d'amélioration pour une contractualisation environnementale, avec une rémunération plus adaptée.

**Ce principe de paiement pour services environnementaux (PSE) peut être décliné en dehors des MAE et se base alors sur une démarche volontaire, officialisée par un contrat où le service est clairement identifié, ayant des aspects de conditionnalité et d'additionnalité.** Cette approche est inscrite dans le projet du président Emmanuel Macron qui prévoyait dans son programme de rémunérer les services environnementaux à hauteur de 200 millions d'euros par an.

Ce paiement pour services environnementaux peut être envisagé en couplage d'un dispositif de monnaie complémentaire. **L'idée est de rémunérer les « producteurs de nature » : récompenser les acteurs qui participent à la préservation des biens communs.** Il existe déjà des monnaies thématiques qui fonctionnent sur ce schéma, liées à la production d'externalités positive : ainsi le Solar Coin rémunère la production d'énergie photovoltaïque. De plus, la reconnaissance des monnaies complémentaires comme titres de paiement par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) (article 16) rend possible la mise en œuvre de cette solution.

Plusieurs démarches possibles à considérer :

- Les collectivités ont des **budgets de subvention**. Une partie pourrait être déboursée en monnaie locale. La préservation de l'environnement et les services environnementaux rendus profitent à l'ensemble de la population, ils relèvent du bien commun. Aussi, il est cohérent (voire indispensable pour le bouclage des circuits) qu'un acteur public prenne part au dispositif, tel que les collectivités.
- **Versement d'unités monétaires** de la part des collectivités ou de la communauté d'acteurs utilisant la monnaie complémentaire en fonction des services environnementaux rendus (services environnementaux à identifier). La valeur bénéficierait d'une garantie publique.
- Utilisation de fonds de garantie.

---

<sup>45</sup> L. Duval, T. Binet, P. Dupraz, S. Leplay, C. Etrillard, M. Pech, E. Deniel, et M. Laustriat. 2016. « Paiements pour service environnementaux et méthodes d'évaluation économique. Enseignements pour les mesures agro-environnementales de la politique agricole commune ». Etude réalisée pour le ministère en charge de l'agriculture.

## C. L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

**La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 a officiellement reconnu le concept d'économie circulaire en tant qu'objectif national et l'un des piliers du développement durable.** L'économie circulaire est définie de la manière suivante : « La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets. »

Des objectifs ambitieux ont été fixés, comme celui d'une augmentation de 30% d'ici 2030 du rapport entre le PIB et la consommation intérieure de matières. Il s'agit de produire en utilisant moins de matières afin de découpler le développement économique de la consommation de matières. La loi contient également des objectifs concernant la prévention et gestion des déchets : réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés, stabiliser les quantités de déchets d'activités économiques produits en 2020 par rapport à 2010, réduire de moitié la mise en décharge en 2025 par rapport à 2010.

**L'un des principaux obstacles à la mise en place de démarches d'économie circulaire est l'identification des complémentarités pouvant exister entre les acteurs** (et notamment les déchets pouvant servir de ressources). La présence d'une monnaie complémentaire regroupant et mobilisant autour d'elle un grand nombre d'acteurs pourrait faciliter ce travail de mise en relation d'acteurs et le lancement d'initiatives d'économie circulaire. De plus, certaines monnaies ayant pour objectif de favoriser l'adoption d'éco-gestes tels que le recyclage, le réemploi et l'allongement de la durée de biens pourraient être soutenues et encouragées dans leur développement par les acteurs institutionnels en charge de cette thématique. L'intégration de telles monnaies éviterait par exemple la création de dispositifs ex-nihilo de sensibilisation des acteurs et ne pouvant pas remplir les autres fonctions assurées par une monnaie. Le tableau ci-dessous explore plus en détails la contribution des monnaies complémentaires aux objectifs des politiques portant sur l'économie circulaire.

## D. ENERGIE ET CLIMAT

Les monnaies complémentaires peuvent également être utilisées dans le cadre de la mise en place de politiques énergie et climat et notamment des politiques territoriales. Les monnaies de récompense sont en effet susceptibles d'encourager en pratique les acteurs à faire évoluer leurs comportements de consommation d'énergie ou leurs pratiques de mobilité. La production d'ENR pourrait être également encouragée par de telles monnaies. Les communautés d'acteurs créées par les monnaies complémentaires peuvent aussi mobiliser des financements à destination de projets énergétiques compatibles à la transition. Tous ces leviers d'action potentiels contribueront à faire atteindre les objectifs fixés dans le cadre








de la programmation pluriannuelle de l'énergie<sup>46</sup> : une augmentation de 50% de la capacité installée des ENR et une part de la consommation en ENR représentant 32% de la consommation finale brute d'ici 2030. Les leviers d'intégration des monnaies dans les actions et politiques liées au climat sont détaillés dans le tableau ci-dessous. En outre, cette thématique transversale anime l'ensemble des champs d'actions de la TEE.

---









<sup>46</sup> <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Synth%C3%A8se.pdf>






Tableau I : Panorama des politiques publiques de la TEE et de l'intérêt du recours aux MCE pour cette dernière

Thématiques de politiques publiques de la TEE	Objectifs	Leviers d'action de la mise en œuvre d'une MCE	
Gouvernance alimentaire	<b>Faciliter l'accès à une nourriture locale et de qualité.</b> Cet objectif est emblématique de la politique de gouvernance alimentaire. Le projet de loi égalité et citoyenneté avait fixé l'objectif d'introduire 40% de produits locaux et 20% de bio dans la restauration publique collective <sup>47</sup> .		Mise en en réseau de producteurs locaux.
			Paielement en MCE pour l'approvisionnement de la restauration collective.
	Produire mieux. Le projet agro-écologique lancé par le gouvernement a pour objectif d'encourager des modes de production performants économiquement et environnementalement <sup>48</sup> .		Sensibilisation des consommateurs à une agriculture durable et juste.
	<b>Reconnecter et revitaliser les terres rurales.</b> Zones urbaines et rurales sont aujourd'hui déconnectées, les premières grignotant petit à petit les terres fertiles périphériques, amplifiant le phénomène de déprise agricole.		Construction d'un réseau de prestataires locaux qui soutient les exploitations agricoles du territoire et reconnecte producteurs et consommateurs.
Biens communs	<b>Valoriser les services rendus par les écosystèmes</b> : favoriser la préservation et la gestion durable des biens communs environnementaux et notamment des services écosystémiques		Primes en monnaie complémentaire pour rémunération des services rendus par des agriculteurs, propriétaires fonciers, etc.

<sup>47</sup> La disposition a été par la suite censurée par le Conseil constitutionnel jugeant que le marché ne permettait pas de remplir de tels objectifs.







<sup>48</sup> <http://agriculture.gouv.fr/le-plan-daction-global-pour-lagro-ecologie>

	<p><b>Mettre en œuvre les outils de gouvernance</b> : créer les espaces permettant de discuter et de mettre en œuvre la transition.</p>	 	<p>Création d'une arène, d'une communauté d'acteurs prête à discuter d'enjeux collectifs et qui témoigne de son engagement par l'utilisation d'une monnaie aux objectifs différents de ceux poursuivis par la monnaie officielle.</p>
<p><b>Economie circulaire</b> – Inscription de l'économie circulaire dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015.</p>	<p><b>Favoriser les achats durables.</b> L'approvisionnement durable constitue un domaine essentiel de l'économie circulaire. Il vise à prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées, en particulier ceux associés à leur extraction et exploitation.</p>		<p>Attribution de budgets ou subventions en MCE afin d'orienter les achats vers un approvisionnement plus durable (commande publique ou achats privés).</p>
	<p><b>Privilégier l'économie de la fonctionnalité.</b> L'économie de la fonctionnalité préfère l'usage à la possession : vendre un service plutôt qu'un bien.</p>		<p>Utilisation de MCE dans le cadre de l'économie du partage à l'échelle des entreprises et de secteurs requérant des machines coûteuses pour des utilisations ponctuelles (agriculture, BTP, etc.).</p>
	<p><b>Allonger la durée d'usage</b> des produits par le recours à la réparation, la vente, ou le don dans le cadre du réemploi et de la réutilisation.</p>		<p>Mise en réseau de citoyens et d'acteurs afin de faciliter le réemploi et l'allongement de la durée de vie grâce à la réparation. Secteur en croissance et créateur d'emplois, les activités de réparation pourraient bénéficier d'une monnaie dédiée. L'intégration des recycleries voire des déchetteries dans les réseaux de monnaies permettrait de développer la pratique.</p>
			<p>Sensibilisation des citoyens au réemploi et à l'usage des recycleries.</p>
	<p><b>Valoriser les déchets</b> à travers la gestion et le recyclage y compris en réinjectant et réutilisant les matières issues des déchets dans le cycle économique.</p>		<p>Recours à la capacité de création et de mobilisation d'un réseau d'acteurs des MCE pour mettre en place des démarches d'économie circulaire et identifier les complémentarités pouvant exister entre acteurs.</p>
		<p>Sensibilisation des citoyens à la question du recyclage grâce à des MCE de récompense d'écogestes.</p>	

	<p><b>Créer des pôles d'écologie industrielle</b> pour mettre en synergie et mutualiser les flux de matières, d'énergie, d'eau, les infrastructures, les biens et services afin d'optimiser l'utilisation des ressources sur un territoire.</p>	 <p>Utilisation d'une MCE dédiée à un réseau territorial de synergies interentreprises (cf. PNSI<sup>49</sup>).</p>
		 <p>Sensibilisation à l'enjeu de préservation des ressources. Le développement d'un tel réseau pourrait également encourager les entreprises à engager d'autres actions telles que privilégier des approvisionnements locaux, engendrant ainsi des bénéfices environnementaux complémentaires.</p>
<p><b>Energie</b></p> <p>-</p> <p>Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015</p>	<p><b>Efficacité énergétique</b> : réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à la référence de 2012 La transition énergétique passe par une baisse de la consommation en énergie des acteurs publics comme privés.</p> <p><b>Développer la production d'énergies renouvelables</b> : porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale d'énergie brute en 2020 et à 32% de la consommation finale brute d'énergie en 2030.</p>	 <p>Récompenser en MCE les actions de réduction de consommation en énergie des citoyens. De telles monnaies pourraient être soutenues par des collectivités ou des agences publiques pour générer de plus importantes économies d'énergie. Un couplage entre ce type de monnaie et le défi « Familles à énergie positive<sup>50</sup>» pourrait par exemple être réalisé.</p>
		 <p>Récompenser la production d'énergie renouvelable avec une MCE (c'est le cas par exemple de l'énergie photovoltaïque avec la monnaie SolarCoin qui est proposée à des producteurs par des fournisseurs d'électricité verte).</p>
	 <p>S'appuyer sur le réseau existant de MCE pour mettre en place des filières de production d'énergie biomasse à partir des déchets collectés dans le cadre de dispositifs de monnaies complémentaires (ex : collecte des déchets des prestataires de monnaie qui s'engagent dans la collecte).</p>	

<sup>49</sup> <http://pnsi.fr/>

<sup>50</sup> Ce programme a pour objectif d'amener des familles engagées à réduire d'au moins 8% leurs consommations d'énergie et d'eau à travers l'adoption d'éco-gestes. Plus d'informations sur le site de l'initiative : <http://www.familles-a-energie-positive.fr/>

			Financement de parcs électrique citoyen en MCE, ou versement en MCE de récompense en échange de placements dans les projets (c'est ce que prévoit par exemple la plateforme LUMO avec le Solar Coin).
	<b>Lutter contre la précarité énergétique</b> : la réhabilitation de logements et bâtiments répond à un double objectif : réduire les pertes énergétiques et donc la consommation d'énergie et baisser les coûts liés à l'électricité pour les acteurs les plus vulnérables.		Versement de subventions en MCE à des bailleurs sociaux pour qu'ils mènent des travaux de rénovation énergétique sur des logements collectifs. Des particuliers pourraient également être encouragés à mener des travaux par le versement de primes en monnaie.
<b>Climat</b> - Engagements de l'accord de Paris de décembre 2015	<b>Réduire les émissions de GES et mener des politiques d'adaptation au changement climatique.</b> Cet objectif transversal à la TEE regroupe une large palette d'actions : baisse des émissions de GES des particuliers mais aussi des acteurs économiques et institutionnels, mise en place d'actions de mobilité durable, choix énergétiques, etc.		Utilisation de MCE pour récompenser des éco-gestes sur les thématiques de réduction de GES.
		  	Recours au MCE tel un fil conducteur de politiques publiques, agissant sur différents niveaux. La mise en place de monnaies complémentaires peut ainsi s'intégrer plus largement dans des politiques territoriales telles que les PCAET (plan climat air énergie territoriaux).

	pédagogie
	financement
	mise en réseau

## NOUS CONTACTER

La Fabrique Ecologique

150 – 154 rue du Faubourg Saint Martin  
75010 Paris

[www.lafabriqueecologique.fr](http://www.lafabriqueecologique.fr)

[contact@lafabriqueecologique.fr](mailto:contact@lafabriqueecologique.fr)

 lafabriqueecologique

 @LaFabriqueEcolo

## À PROPOS DE LA FABRIQUE ECOLOGIQUE

La Fabrique Ecologique, fondation pluraliste et transpartisane de l'écologie, réfléchit, lance des débats et élabore des propositions concrètes en matière d'écologie et de développement durable. Elle réunit pour cela des experts de toutes sensibilités politiques et d'horizons divers. Des notes de référence sont publiées à partir de l'activité de groupes de travail et une place toute particulière est donnée au débat collaboratif au travers des ateliers co-écologiques.

Partenaires référents et acteurs de La Fabrique Ecologique :

